



Nova Scotia School Insurance Program

Rapport annuel 2023

AXÉ SUR LE PROGRÈS. SANS BUT LUCRATIF.

RAPPORT ANNUEL 2023

NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

☞ TABLE DES MATIÈRES ☞

VUE D'ENSEMBLE DU SIP _____	3
Énoncé de mission _____	4
L'avantage de la réciprocité _____	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION _____	5-7
RAPPORTS _____	8-9
Rapport conjoint de la présidente du conseil et du directeur général _____	8
SOUSCRIPTEURS _____	10
CADRES DU SIP _____	11-12
ANNEXES _____	13

Annexe 1 – États financiers vérifiés de 2023

Annexe 2 – Bulletin d'information du PRINTEMPS/ÉTÉ 2023

RAPPORT ANNUEL 2023

NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

☞ VUE D'ENSEMBLE DU SIP ☞

Le Nova Scotia School Insurance Program (programme d'assurance scolaire de la Nouvelle-Écosse) ou SIP est une bourse d'assurance réciproque, autorisée par le surintendant des assurances de la province de la Nouvelle-Écosse. Le nom officiel du SIP est « Nova Scotia School Insurance Exchange ».

Le SIP est un organisme à but non lucratif détenu et exploité par les sept centres régionaux d'éducation de la Nouvelle-Écosse, le Conseil scolaire acadien provincial et le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse. Le SIP assure à ces souscripteurs la capacité de conserver efficacement des niveaux de risque appropriés et de transférer à moindre coût les risques non conservés au marché de l'assurance en tirant parti des économies d'échelle. Notre objectif clé demeure de stabiliser les primes des souscripteurs d'une année sur l'autre et de niveler les hauts et les bas des cycles traditionnels du marché dur ou mou de l'assurance.

Le mandat du SIP est de fournir des solutions d'assurance propre à l'éducation, des services d'administration et de règlement des sinistres ainsi que de gestion des risques aux centres régionaux d'éducation, au CSAP et au CCNE.

Le champ d'action du SIP comprend :

- Enquêtes sur les sinistres, gestion et règlement des sinistres
- Gestion des risques
- Limitation des pertes
- Achats d'assurance (assurance de risques successifs)
- Surveillance du marché de l'assurance et renseignement
- Gestion des rapports d'incidents
- Inspections des écoles
- Assurance-accidents des élèves
- Assurance-accidents des bénévoles
- Défense des intérêts des souscripteurs pour toutes les questions liées aux risques et aux sinistres.

RAPPORT ANNUEL 2023

NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

✎ ÉNONCÉ DE MISSION ✎

Le SIP est une bourse d'assurance sans but lucratif qui s'engage à fournir des services d'assurance de qualité aux centres d'éducation de la Nouvelle-Écosse, au Conseil scolaire acadien provincial et au Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse.

AVEC LE SIP, L'AVANTAGE DE LA RÉCIPROCITÉ

- Accès direct à des conseils d'experts en matière de gestion des risques et des sinistres.
- Service personnalisé offert au secteur de l'enseignement public en Nouvelle-Écosse
- Mise en commun des profils de risque dans le domaine de l'éducation en Nouvelle-Écosse pour tirer parti des économies d'échelle, conserver efficacement des niveaux de risque appropriés et transférer les risques indésirables au marché de l'assurance de la manière la plus rentable possible.
- Contribution et gouvernance par le biais de représentants au sein du conseil d'administration.

RAPPORT ANNUEL 2023

NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

☞ CONSEIL D'ADMINISTRATION ☞

Un conseil d'administration composé de neuf membres est responsable de la gouvernance du School Insurance Program. Un représentant de chaque centre pour l'éducation, du CSAP et du NSCC est nommé par chacun des souscripteurs. Le conseil d'administration du SIP pour l'année 2022-2023 était composé des personnes suivantes :



Chris Grover CPA, CGA

Présidente

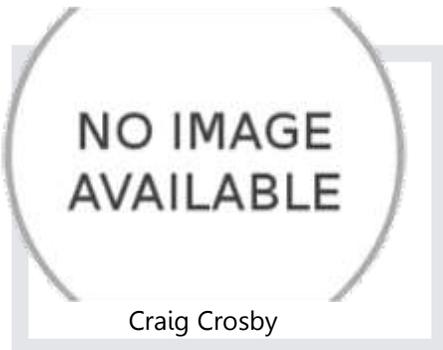
Directeur des finances



Bill Strubank B.Sc.

Vice-président

Gestionnaire des services de santé, de sécurité et d'environnement



Craig Crosby

Administratrice

Directeur des opérations



RAPPORT ANNUEL 2023

NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

☞ CONSEIL D'ADMINISTRATION ☞



Tiffany Joudrey CPA, CGA

Administratrice

Directeur des
finances



South Shore
Regional Centre for Education



Lewis MacDonald P.Eng., PMP

Administratrice

Directeur des
opérations



Cape Breton-Victoria
Regional Centre for Education



Pat Murphy B. Ed., M. Ed.

Administratrice

Directeur des
programmes et
des services aux
élèves



Annapolis Valley
Regional Centre for Education

RAPPORT ANNUEL 2023

NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

☞ CONSEIL D'ADMINISTRATION ☞



Administratrice

Directeur des
finances



Administratrice

Directrice des
finances et
trésorière



Administratrice

Directeur des
ressources
humaines



RAPPORT ANNUEL 2023

NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

✎ MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ✎

Nous sommes heureux de présenter le rapport annuel 2022-2023 du SIP.

Le SIP a travaillé consciencieusement au cours de la dernière année pour fournir des services de gestion des risques, de règlement des demandes d'indemnisation et d'assurance, répondant aux besoins des adhérents.

Les opérations ont été mises à l'épreuve tout au long de l'année alors que les demandes d'indemnisation reçues dans le cadre de la **Police d'assurance sur les biens** du SIP ont atteint des niveaux sans précédent. En septembre 2022, l'ouragan Fiona a endommagé de nombreux établissements scolaires de la province, tandis qu'en février 2023, un vortex polaire a causé de graves dommages en raison du gel et de ruptures de tuyauterie ainsi que de fuites d'eau dans de multiples établissements scolaires.

Ce fut encore une année de sinistres immobiliers fréquents et catastrophiques. Les dernières années ne laissent aucun doute sur la manière dont le changement climatique présentera des défis continus à notre programme d'assurance.

Les sinistres immobiliers ont également mis en évidence l'incidence de l'inflation systémique sur l'augmentation des coûts des demandes d'indemnisation.

Les demandes d'indemnisation reçues dans le cadre de la Police d'assurance sur les biens du SIP ont été le principal facteur expliquant les résultats financiers du SIP pour l'année.

L'**assurance responsabilité civile générale** et les **polices d'assurance erreurs et omission en éducation** ont continué à suivre les tendances antérieures sans être préoccupantes.

Le personnel du SIP et le conseil d'administration continueront le travail nécessaire pour s'assurer que le SIP reste un partenaire d'union réciproque de confiance pour les adhérents dans les années à venir.



Chris Grover, Chair

Bruce Macdonald, CEO

RAPPORT ANNUEL 2023

NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

Le conseil d'administration a mené à bien plusieurs activités au cours de l'année, notamment les suivantes :

- Une demande publique de propositions de fournisseurs d'assurance responsabilité et de biens et de services d'inspection en matière de prévention des sinistres a été publiée et un fournisseur a été nommé.
- Une opinion sans réserve a été émise par l'actuaire du SIP, JSCP, par rapport à la clôture de son exercice financier.
- Les états financiers (annuels) ont été vérifiés.
- Une opinion sans réserve a été émise par le vérificateur du SIP, KPMG, par rapport à la clôture de son exercice financier.
- Au 31 mars 2023, la valeur totale des demandes d'indemnisation non réglées était de 4 574 870 \$.
- Le passif des demandes d'indemnisation pour 2023 s'élevait à 6 347 000 \$, soit une augmentation de 1 730 000 \$ par rapport à 2022.
- Les réserves de stabilisation des tarifs à la clôture de l'exercice étaient de 2 704 672 \$; elles étaient inférieures de 895 328 \$ à la somme de 3 600 000 \$ recommandée par l'actuaire.
- Pour l'exercice financier 2022-2023, le conseil d'administration a augmenté les primes des adhérents afin de reconstituer les réserves de stabilisation des tarifs au niveau recommandé par l'actuaire. Malheureusement, le nombre de demandes d'indemnisation bien au-delà des attentes a entraîné une réserve de stabilisation des tarifs qui demeure nettement inférieure au niveau recommandé par l'actuaire. Le conseil d'administration entreprendra des réflexions stratégiques afin de rétablir les réserves de stabilisation des tarifs au niveau recommandé.
- L'assemblée générale annuelle du SIP s'est tenue en juin 2023.

Le conseil d'administration du SIP a eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux administrateurs en 2022-2023 : Lewis MacDonald et Jessi Taggart. M. MacDonald vient du Centre régional pour l'éducation du Cap-Breton, et M^{me} Taggart représente le Centre régional pour l'éducation de Chignecto-Central.

Deux administrateurs ont quitté le conseil d'administration au cours de la dernière année : Wendy King et Herb Steeves. Nous leur souhaitons du succès dans leurs projets.

Nous remercions nos adhérents pour leur soutien continu à l'union réciproque et notre personnel pour leur dévouement indéfectible envers nos adhérents.

RAPPORT ANNUEL 2023

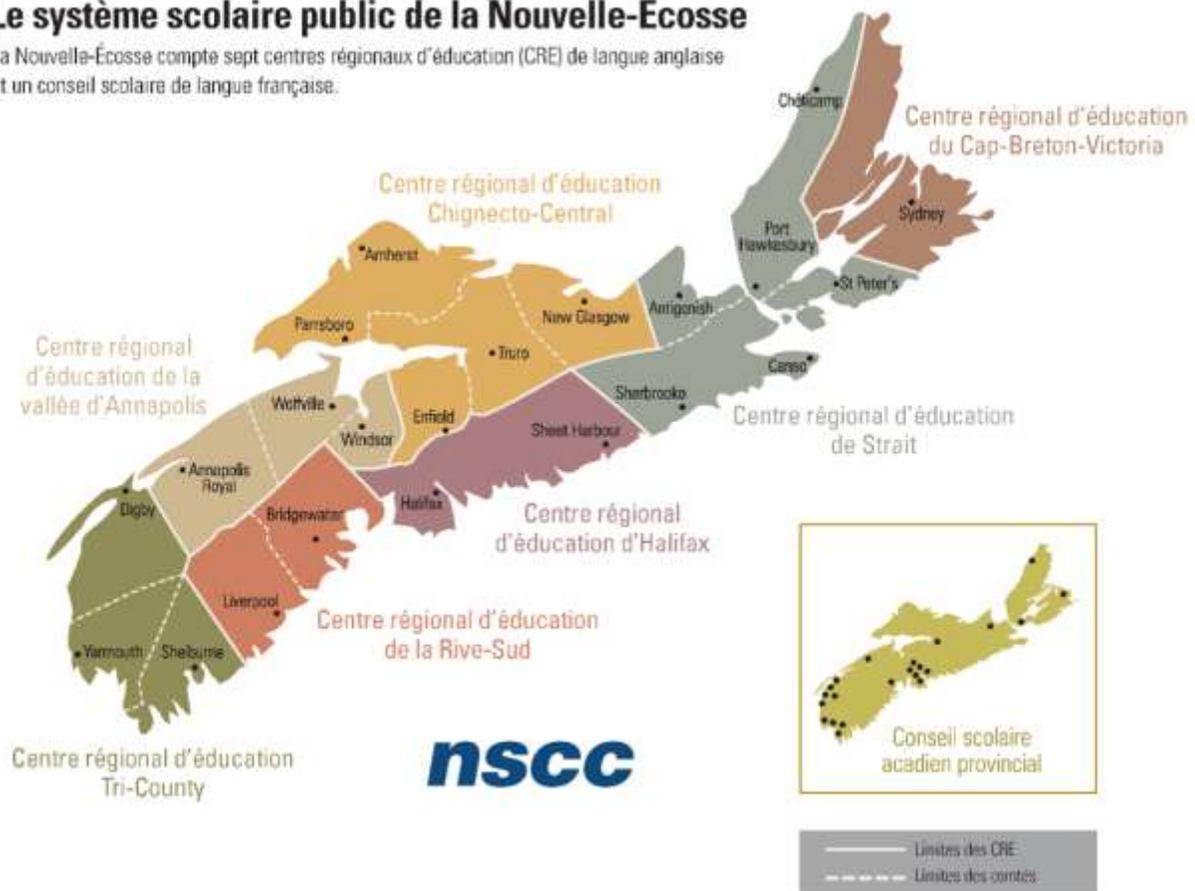
NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

SOUSCRIPTEURS

- Centre régional d'éducation de la vallée d'Annapolis
- Centre régional d'éducation du Cap-Breton-Victoria
- Centre régional d'éducation Chignecto-Central
- Conseil scolaire acadien provincial
- Centre régional d'éducation d'Halifax
- Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse
- Centre régional d'éducation de la Rive-Sud
- Centre régional d'éducation du Détroit
- Centre régional d'éducation Tri-County

Le système scolaire public de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse compte sept centres régionaux d'éducation (CRE) de langue anglaise et un conseil scolaire de langue française.



RAPPORT ANNUEL 2023

NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

✧ CADRES DU SIP ✧

La gestion du SIP relève de la responsabilité du personnel. Les membres du personnel suivants étaient en place au cours de l'année 2022-2023.



Bruce Macdonald
Directeur général
BBA, CIP

Bruce planifie, organise, gère et évalue les opérations du SIP conformément aux objectifs établis par le conseil d'administration.



Lee-Anne Dauphinee
Gestionnaire des risques
CIP, CRM

Lee-Anne s'occupe des services de gestion des risques, de limitation des pertes et d'achat d'assurance pour les souscripteurs.



Cindy Norrad
Contrôleuse
CPA, CGA, CRM

Cindy gère les finances du SIP, rend compte au conseil d'administration, à la province de la Nouvelle-Écosse et au surintendant des assurances; elle s'occupe également de l'approvisionnement.

RAPPORT ANNUEL 2023

NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

☞ CADRES DU SIP ☞

The management of SIP is the responsibility of staff. The following staff members were in place in the 2022-2023 year.



Dawn Graves
Adjointe de direction

Dawn apporte un soutien au directeur général, travaille en étroite collaboration avec le conseil d'administration et fournit un soutien administratif au personnel.



Rebekah Tingley
Analyste en gestion des risques et assurances
CIP, CRM

Rebekah aide la gestionnaire des risques et répond aux demandes de renseignements au sujet des excursions et des activités scolaire



Meagan Spicer
Administrateur des réclamations

Meagan s'occupe des réclamations, du programme d'accidents des étudiants, des certificats de demandes d'assurance et fournit un soutien administratif au personnel.



Valencia Forrest
Administrateur des réclamations

Valencia s'occupe des réclamations, du programme d'accidents des étudiants, des certificats de demandes d'assurance et fournit un soutien administratif au personnel.

RAPPORT ANNUEL 2023
NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

↻ ANNEXE 1 ↻

États financiers vérifiés de 2023

États financiers combinés du

**SCHOOL INSURANCE
PROGRAM DE LA
NOUVELLE-ÉCOSSE**

et le rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Purdy's Wharf Tour 1
1000-1959, rue Upper Water
Halifax NS B3J 3N2
Canada
Téléphone 902-492-6000
Télécopieur 902-429-1307

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux abonnés de School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés de School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état combinés de la situation financière au 31 mars 2021;
- l'état combinés du résultat net
- l'état combinés du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état combinés de la variations des réserves pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau combinés des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière combinée de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière combinée et de ses flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le
- caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même
- que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



Page 4

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.n.l. / s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Halifax, Canada

Le 30 juin 2023

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 729 517 \$	6 348 866 \$
Placements (note 4)	5 830 505	5 889 019
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire (note 9)	1 343 906	—
Primes payées d'avance	2 432 896	2 161 878
Autres actifs	211 021	103 220
Droit d'utilisation (note 5)	364 974	404 789
Immobilisations corporelles (note 6)	30 295	22 340
Total de l'actif	13 943 114 \$	14 930 112 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	284 005 \$	691 414 \$
Obligation locative (note 7)	402 761	427 937
Primes reçues d'avance	4 101 411	6 255 788
Passif-sinistres (note 9)	6 347 000	4 617 000
Total du passif	11 135 177	11 992 139
Réserves des souscripteurs :		
Réserves de stabilisation des tarifs (note 12)	2 704 672	2 626 701
Cumul des autres éléments du résultat global	103 265	311 272
	2 807 937	2 937 973
Total du passif et des réserves	13 943 114 \$	14 930 112 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration :


_____ administrateur


_____ administrateur

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné du résultat net

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Activité d'assurance		
Primes émises		
Primes brutes	12 663 538 \$	9 058 061 \$
Primes de souscription	(9 758 257)	(8 362 640)
Primes nettes	2 905 281	695 421
Sinistres payés		
Passif-sinistres (note 9)	1 497 268	1 267 498
Sinistres nets	444 000	1 099 000
	1 941 268	2 366 498
Excédent des primes sur les sinistres (excédent des sinistres sur les primes)	964 013	(1 671 077)
Activité de placement		
Produits financiers (note 4b))	277 758	384 097
Frais de gestion des placements	(31 608)	(35 022)
Produits financiers nets	246 150	349 075
Autres charges		
Charges d'exploitation de l'assurance	29 224	594
Charges d'exploitation (note 14)	1 102 968	1 034 734
Total des autres charges	1 132 192	1 035 328
Résultat net	77 971 \$	(2 357 330)\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné du résultat global

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Résultat net	77 971 \$	(2 357 330)\$
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Gain non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente	(230 760)	(31 751)
Ajustements de reclassement :		
Perte (profit) réalisé(e) sur la cession d'actifs disponibles à la vente	22 753	(208 505)
Total des autres éléments du résultat global	(208 007)	(240 256)
Résultat global	(130 036)\$	(2 597 586)\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné de la variation des réserves

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Réserves de stabilisation des tarifs	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 mars 2021	4 984 031 \$	551 528 \$	5 535 559 \$
Perte nette	(2 357 330)	–	(2 357 330)
Autres éléments du résultat étendu des pertes	–	(240 256)	(240 256)
Solde au 31 mars 2022	2 626 701	311 272	2 937 973
Revenu net	77 971	–	77 971
Autres éléments du résultat étendu des pertes	–	(208 007)	(208 007)
Solde au 31 mars 2023	2 704 672 \$	103 265 \$	2 807 937 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Rentrées (sorties de fonds)		
Exploitation :		
Revenu (perte) net(te)	77 971 \$	(2 357 330)\$
Éléments hors trésorerie :		
Dépréciation d'immobilisations corporelles	11 268	9 158
Dépréciation des baux	39 815	16 590
Charge de désactualisation des baux	15 550	6 558
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	-	(165)
Produits financiers	(277 758)	(384 097)
Variation des réserves pour sinistres SMND	184 849	50 376
Ajustements des réserves	1 545 151	1 035 624
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 16)	(2 130 134)	(716 681)
Produit d'intérêts	91 137	17 949
Produit de dividende	186 551	151 130
Augmentation (diminution) des primes reçues d'avance	(2 154 377)	1 774 970
	(2 409 977)	(395 918)
Placements :		
Obligations achetées	(985 873)	(586 320)
Capitaux propres achetés	(98 809)	(45 400)
Produit de la vente d'obligations	798 767	1 325 093
Produit de la vente de capitaux propres	136 493	631 219
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	165
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(19 224)	(21 960)
	(168 646)	1 302 797
Financement :		
Remboursement de l'obligation locative	(25 176)	-
Versement d'intérêt	(15 550)	-
	(40 726)	-
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(2 619 349)	906 879
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	6 348 866	5 441 987
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 729 517 \$	6 348 866 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés

Exercice clos le 31 mars 2023

Le School Insurance Program (SIP) de la Nouvelle-Écosse regroupe la Nova Scotia School Insurance Exchange (NSSIE) et son mandataire, la Nova Scotia School Insurance Program Association (NSSIPA). Le SIP vend de l'assurance de dommages aux sept centres régionaux de la Nouvelle-Écosse pour l'éducation, à un conseil scolaire provincial ainsi qu'au Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse (ci-après les « souscripteurs »).

La NSSIE, établie en vertu d'un accord d'assurance de réciprocité daté du 1^{er} décembre 2000, est autorisée par le surintendant des assurances (« NSSI ») à vendre de l'assurance de dommages en Nouvelle-Écosse, y compris de l'assurance responsabilité civile professionnelle, conformément à la partie XII de l'*Insurance Act* (Nouvelle-Écosse) R.S.N.S. 1989, ch. 231, et plus précisément l'article 321.1.

Le siège social du SIP est situé au 238 A, avenue Brownlow, bureau 100, Park Place II, à Dartmouth (Nouvelle-Écosse).

1. Base de préparation

(a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Le conseil d'administration en a autorisé la publication le 30 juin 2023.

(b) Base de regroupement

Les états financiers combinés reflètent l'ensemble de l'actif, du passif, des produits, des charges et des flux de trésorerie de SIP, lequel comprend la totalité de la NSSIE et de la NSSIPA. Aucune autre entité liée ou associée n'exerce ses activités sous le nom usuel de SIP. Le SIP consolide ses comptes avec les comptes publics du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Les états financiers ont été préparés sur une base regroupée afin de tenir compte des dépenses engagées par la NSSIPA à titre de mandataire de la NSSIE, qui est financée par les apports que lui fait la NSSIE. Tous les soldes et toutes les opérations interentités ont été éliminés.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Base de préparation (suite)

(c) Base d'évaluation

Les états financiers combinés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur, et du passif-sinistres, qui est évalué par actualisation conformément à la pratique actuarielle reconnue (qui, en l'absence d'un marché actif, constitue un indicateur raisonnable de la juste valeur).

(d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du SIP.

(e) État combiné de la situation financière

Le SIP dresse son état combiné de la situation financière par ordre de liquidité. Les éléments d'actif et de passif qui sont censés être recouvrés ou réglés plus de 12 mois après la date de clôture font l'objet des notes 4 et 8.

2. Principales méthodes comptables

(a) Primes

Les primes des souscripteurs sont acquises pendant la durée des polices pour des périodes ne dépassant pas un an. La durée des polices s'harmonise à l'exercice financier de l'entité, à l'exception de certaines polices qui s'échelonnent du 1^{er} juillet au 1^{er} juillet. Les primes non acquises relatives aux polices dont la durée ne s'harmonise pas à l'exercice financier de l'entité sont classées avec les primes reçues à l'avance. Les primes reçues d'avance se composent des primes reçues au cours de l'exercice considéré et qui se rapportent à l'exercice commençant le 1^{er} avril de l'année suivante.

(b) Actifs et passifs financiers

(i) Actifs financiers

Le SIP comptabilise tous les actifs financiers à la date de transaction. Les coûts de transaction liés à l'achat d'instruments financiers sont comptabilisés dans la valeur comptable desdits instruments.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(b) Actifs et passifs financiers (suite)

(i) Actifs financiers (suite)

La trésorerie se compose du compte de trésorerie et des dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois et qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Tous les placements sont des titres désignés comme étant disponibles à la vente. Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui permet d'inclure les profits et les pertes latent(e)s dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à la constatation d'une vente ou d'une perte de valeur, après quoi le cumul des profits et pertes latents est comptabilisé dans les produits financiers. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le cumul des profits ou des pertes dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net.

Les prêts et créances et les autres passifs financiers (sauf les obligations au titre des contrats d'assurance) sont comptabilisés au coût amorti.

(ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le SIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le SIP décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. Il détient les passifs financiers non dérivés suivants : les créanciers et charges à payer.

(iii) Principes de l'évaluation à la juste valeur

Les instruments financiers du SIP comptabilisés à la juste valeur ont été classés selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 — prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(b) Actifs et passifs financiers (suite)

(iii) Principes de l'évaluation à la juste valeur (suite)

- Niveau 2 — techniques d'évaluation fondées sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires, de prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins qu'actifs ou d'autres techniques d'évaluation dans le cadre desquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement à partir des données de marché.
- Niveau 3 — techniques d'évaluation utilisant des données non observables importantes. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données d'entrée non fondées sur des données observables et pour lesquels les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Les instruments de cette catégorie qui sont évalués en fonction des prix cotés pour des instruments similaires pour lesquels des ajustements ou hypothèses importants non observables sont nécessaires doivent tenir compte des différences entre les placements.

(iv) Revenu de placement

Les produits de dividendes et d'intérêts sont inclus dans les produits financiers et comptabilisés au fur et à mesure qu'ils s'accumulent. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les distributions provenant de fiducies de revenu canadiennes sont constatées à titre de produits au moment de leur réception. Le produit de dividendes sur les placements en actions est comptabilisé à la date ex-dividende.

(v) Frais de placement généraux

Les frais de placement généraux sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le montant des profits et des pertes résultant de la cession d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la cession avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et il est comptabilisé dans le résultat net au titre des autres produits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Actif	Période
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et matériel	3 ans
Matériel informatique	2 ans
Développement du site Web	2 ans

(d) Passif-sinistres

Une provision a été établie pour les passifs estimés à l'égard de tous les sinistres déclarés et impayés selon chaque cas, plus un montant pour l'évolution défavorable des sinistres et pour les sinistres subis au 31 mars, mais qui n'ont pas encore été déclarés au SIP. Le calcul de ces provisions tient compte de la valeur temps de l'argent selon des taux d'actualisation fondés sur les produits financiers prévus découlant des actifs adossant ces provisions.

Étant donné que ces montants sont nécessairement fondés sur l'estimation de tendances futures en matière de gravité des sinistres et sur d'autres facteurs qui pourraient varier au fur et à mesure que les sinistres sont réglés, les montants définitifs à payer peuvent correspondre plus ou moins aux montants estimés. Bien qu'il soit impossible de mesurer le degré de variabilité de ces estimations, la direction est d'avis que les montants inscrits pour les sinistres impayés et les frais d'expertise connexes sont adéquats. Un actuaire révise périodiquement ces estimations et, lorsque des ajustements à ces provisions s'imposent, ils sont pris en compte dans les résultats de l'exercice.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

- (e) Garantie supplémentaire et autre couverture d'assurance de première ligne

Le SIP, au nom de ses souscripteurs, a obtenu une garantie supplémentaire ainsi qu'une autre couverture d'assurance de première ligne. Il n'a enregistré aucun montant relativement à ces autres couvertures, puisqu'il n'est pas assureur dans ces contrats.

- (f) Sommes à recouvrer par récupération et subrogation

Dans certaines circonstances, le SIP acquiert le droit d'engager une poursuite contre des tiers pour des indemnités versées à des souscripteurs en vertu de contrats d'assurance ou de procéder à la cession des biens endommagés. Il a constaté et déclaré toutes les sommes identifiables et mesurables qu'il s'attend à recouvrer et celles-ci ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont payées ou confirmées par un avocat ou les experts en sinistres du SIP.

- (g) Contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont ceux qui comportent un risque d'assurance pendant toute leur durée. Le SIP est exposé à un risque d'assurance lorsqu'il accepte d'indemniser un souscripteur si un événement futur incertain spécifié affecte de façon défavorable le souscripteur. Le risque d'assurance se définit comme étant la possibilité de payer une somme beaucoup plus grande lorsque l'événement assuré survient que lorsqu'il ne survient pas.

- (h) Impôt sur le revenu

En sa qualité de bourse d'assurance au sens de l'*Insurance Act* de la Nouvelle-Écosse, la NSSIE n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, par conséquent, aucune provision en ce sens n'a été constituée dans les présents états financiers combinés.

En sa qualité d'organisme sans but lucratif au sens de la *Sociétés Act* de la Nouvelle-Écosse, la NSSIPA n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, par conséquent, aucune provision en ce sens n'a été constituée dans les présents états financiers combinés.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Contrats de location

Le SIP comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour tenir compte de tout paiement de location effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, auquel s'ajoutent, le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés, déduction faite, le cas échéant, des incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire à compter de la date de début du contrat de location et jusqu'au terme de sa durée, à moins que le contrat transfère la propriété de l'actif sous-jacent au SIP au terme de la durée du contrat ou que le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation tienne compte du fait que le SIP exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif au titre du droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, qui est déterminée de la même façon que pour les immobilisations corporelles. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation peut être diminué de façon périodique des éventuelles pertes de valeur, et ajusté pour refléter certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de location qui ne sont pas versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, à l'aide du taux d'emprunt du SIP. En règle générale, le SIP utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Le SIP détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt de diverses sources de financement externes et procède à certains ajustements pour tenir compte des conditions du contrat et du type d'actif loué.

Les paiements de location pris en compte pour l'évaluation de l'obligation locative se composent :

- des paiements fixes;
- du prix d'exercice d'une option d'achat que SIP est raisonnablement certain d'exercer, des paiements effectués au cours de la période de renouvellement si SIP est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipée du contrat de location, à moins que SIP soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Contrats de location (suite)

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des paiements de location futurs due à un changement de taux, en cas de réévaluation par SIP du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, ou si SIP revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque le contrat de location est ainsi réévalué, la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation est ajustée en conséquence ou bien l'ajustement est porté au compte de résultat si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduite à zéro.

Les contrats de location dont la durée est inférieure à douze mois ou qui sont de faible valeur sont passés en charges au fur et à mesure de l'engagement des dépenses y afférentes.

(j) Dépréciation

(i) Actifs financiers

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et qu'il a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Sont considérés comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier : un défaut ou un retard de paiement par un débiteur, la restructuration d'une dette due au SIP selon des modalités que ce dernier n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite du débiteur ou de l'émetteur, ou la disparition d'un marché actif pour un titre de placement. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un titre de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(j) Dépréciation (suite)

(i) Actifs financiers (suite)

Les pertes de valeur sur des titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisées en transférant au résultat net la perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et inscrite dans les profits et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente. Le montant de la perte cumulée transféré des autres éléments du résultat global au résultat net est égal à la différence entre le coût d'acquisition, après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement, et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net. Tout changement affectant les provisions pour dépréciation attribuable à la valeur temps est reflété comme un élément distinct du produit d'intérêts.

Si la juste valeur d'un titre de créance disponible à la vente et ayant subi une perte de valeur augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière doit être reprise et le montant de la reprise doit être comptabilisé en résultat net. Cependant, tout recouvrement ultérieur de la juste valeur d'un titre de capitaux propres disponible à la vente et ayant subi une perte de valeur est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

(ii) Actifs non financiers

Le SIP passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente prévus. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles sont déterminées.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(k) Conversion des devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du SIP. Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie canadienne au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sur les placements disponibles à la vente sont classés dans les autres variations de la valeur comptable du placement et sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis aux taux de change courants.

(l) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

(i) IFRS 17, *Contrats d'assurance*

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Le 25 juin 2020, il a publié des modifications à l'IFRS 17 afin d'aider les entités à mettre en œuvre la norme et de reporter la date d'entrée en vigueur. La nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. L'IFRS 17 remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Le 9 décembre 2021, l'IASB a publié une modification de portée restreinte aux exigences de transition de l'IFRS 17, offrant aux assureurs une option visant à améliorer l'utilité des informations destinées aux investisseurs lors de l'application initiale de l'IFRS 17 en présentant des informations comparatives relatives aux actifs financiers, en utilisant une approche en parallèle de la classification sur une base plus cohérente avec la façon dont l'IFRS 9 sera appliquée dans les périodes de rapport futures. La nouvelle norme et les modifications connexes s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette norme instaure une comptabilisation uniforme pour tous les contrats d'assurance. Elle exige qu'une société évalue les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent le calendrier des flux de trésorerie et toute incertitude relative aux contrats d'assurance. De plus, l'IFRS 17 exige qu'une société comptabilise les profits à mesure qu'elle fournit des services d'assurance, plutôt que lorsqu'elle reçoit le paiement des primes. Le SIP envisage d'adopter l'IFRS 17 dans ses états financiers de l'exercice annuel qui sera ouvert le 1^{er} avril 2023. Il a été déterminé que l'adoption de cette norme n'aura pas d'incidence importante sur l'évaluation du passif-sinistres; toutefois, la présentation et les informations relatives aux instruments financiers seront différentes au moment de l'adoption.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(I) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées (suite)

(ii) IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, modifiée. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé, et il est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

L'IFRS 9 met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes de crédit attendues » pour le calcul de la dépréciation.

La norme instaure également des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, en vue de régler les non-concordances comptables et la volatilité pouvant survenir dans le résultat net au cours de la période entre la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, publiée en mai 2017.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

(I) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées (suite)

(ii) IFRS 9, *Instruments financiers*

Les modifications présentent deux approches pouvant être adoptées par les assureurs au cours de la période entre la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9, le 1^{er} janvier 2019, et de l'IFRS 17, le 1^{er} janvier 2023 :

- approche en parallèle — une option permettant à tous les émetteurs de contrats d'assurance de reclasser des montants comptabilisés dans le résultat net vers les autres éléments du résultat global pour les actifs financiers admissibles, en supprimant toute volatilité comptable additionnelle susceptible de découler de l'application de l'IFRS 9;
- exemption temporaire — une exemption temporaire facultative de l'application de l'IFRS 9 pour les entités dont les activités sont principalement liées à l'assurance. Cette exemption permet à une entité de continuer à appliquer les exigences existantes de l'IAS 39 relativement aux instruments financiers à tous les actifs financiers jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes : la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 ou le 1^{er} janvier 2023.

Le SIP a évalué ses passifs au 31 décembre 2016, soit la date prévue d'évaluation aux termes des dispositions de l'exemption temporaire, et il a conclu que la totalité des passifs était principalement liée à l'assurance. Environ 99 % des passifs du SIP en date du 31 mars 2016 sont des passifs provenant de contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 17 et environ 99 % des passifs du SIP en date du 31 mars 2016 sont des passifs issus du fait que le SIP établit des contrats d'assurance et qu'il remplit les obligations résultant de tels contrats. En outre, le SIP n'a appliqué aucune autre version de l'IFRS 9 antérieurement. Par conséquent, le SIP est un assureur admissible aux dispositions optionnelles de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9.

Au 1^{er} avril 2018, le SIP a choisi d'appliquer les dispositions transitoires optionnelles aux termes de l'IFRS 4 permettant le report de l'adoption de l'IFRS 9 pour les assureurs admissibles. Le SIP envisage d'adopter l'IFRS 9 dans ses états financiers de l'exercice annuel qui sera ouvert le 1^{er} avril 2023. Il a été déterminé que l'adoption de cette norme n'aura pas d'incidence importante sur l'évaluation des instruments financiers; toutefois, la présentation et les informations relatives aux instruments financiers seront différentes au moment de l'adoption.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

3. Estimations et jugements importants

Le SIP fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur le montant déclaré des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur les données historiques et d'autres facteurs, notamment sur les prévisions d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances.

a) Jugements importants

Les jugements importants posés lors de l'application des méthodes comptables se rapportent aux dépréciations liées aux actifs financiers disponibles à la vente. Chaque date de clôture, le SIP évalue les actifs financiers disponibles à la vente affichant une perte latente pour détecter une dépréciation selon ce qui est décrit à la note 2(i).

En ce qui a trait aux placements dans les obligations et les débetures, l'évaluation pour savoir s'il y a eu dépréciation est fondée sur la meilleure estimation du SIP à l'égard des flux de trésorerie attendus de chaque placement. Le SIP tient compte de toute information disponible pertinente au sujet de la recouvrabilité du placement, y compris les informations sur les événements passés, les conditions actuelles, et les prévisions qui sont raisonnables et qui peuvent être étayées. L'estimation de ces flux de trésorerie repose sur une analyse quantitative et qualitative qui prend en considération l'information reçue de tierces parties ainsi que certains jugements et certaines hypothèses internes. Lorsque cela est possible, ces données sont comparées avec celles de tierces parties. Les dépréciations relatives aux obligations et aux débetures affichant une perte latente sont réputées exister lorsque le SIP ne prévoit pas le recouvrement total du coût amorti du placement selon l'estimation des flux de trésorerie attendus ou lorsque le SIP a l'intention de vendre le placement avant qu'un tel recouvrement ne se réalise.

Pour les placements en titres de capitaux propres, le SIP comptabilise une perte de valeur dans la période au cours de laquelle il est déterminé qu'un placement a subi une perte de valeur importante ou sur une période prolongée.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

3. Estimations et jugements importants (suite)

b) Estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque d'entraîner un ajustement important au cours des douze prochains mois se rapportent au passif-sinistres.

Les provisions pour sinistres sont évaluées conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, laquelle vise à ce que le SIP établisse une provision suffisante à l'état combiné de la situation financière pour couvrir les pertes assurées et les frais de règlement qui découlent des sinistres déclarés ou non déclarés subis à la fin de chaque période comptable. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres et frais d'expertise impayés pour la portion échue des polices et des obligations futures sur la portion non échue des polices. En effectuant l'évaluation des passifs pour ces éventualités futures, J.S. Chang & Partners Inc., l'actuaire désigné, pose des hypothèses à l'égard des futurs rapports sinistres-primés, des tendances, des taux de rendement des placements, des charges et des autres éventualités, en tenant compte de la situation du SIP et de la nature des polices d'assurance.

Les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des provisions pour sinistres et frais d'expertise impayés sont revues et mises à jour par le SIP sur une base continue afin de refléter les tendances récentes et émergentes en matière de résultats techniques et l'évolution du profil de risque de l'entreprise.

4. Placements

	2023	2022
Titres à revenu fixe :		
Parts de fonds obligataires collectifs :		
Obligations d'État	563 324 \$	700 103 \$
Obligations de sociétés	1 719 235	1 689 098
Autre	2 124 521	1 952 536
Titres de capitaux propres :		
Actions ordinaires	567 898	601 621
Parts de fonds communs de placement et d'organismes de placement collectifs	855 527	945 661
	5 830 505 \$	5 889 019 \$

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

4. Placements (suite)

La juste valeur des titres est fondée sur les cours du marché. Les organismes de placement collectifs et les fonds communs de placement sont évalués en fonction de la juste valeur estimée à partir des cours du marché des placements sous-jacents détenus respectivement par les organismes de placement collectifs ou les fonds communs de placement.

La juste valeur des équivalents de trésorerie et celle des produits financiers à recevoir se rapprochent de leur valeur comptable en raison de la brièveté des périodes à courir jusqu'à l'échéance.

a) Liquidité

Le profil des échéances des principales obligations au 31 mars 2023, dans l'hypothèse où les obligations ne seraient pas liquidées avant l'échéance, s'établit comme suit :

Parts de fonds d'obligations d'État collectifs	5,2 ans
Parts de fonds d'obligations de sociétés collectifs	4,4 ans
Parts d'autres types de fonds obligataires collectifs	7,5 ans

Le taux de rendement moyen pondéré des titres d'emprunt fondé sur la valeur marchande au 31 mars 2023 s'établissait à, 3,7 % (1,7 % en 2022).

b) Placements et autres produits

	2023	2022
Intérêts	101 492 \$	12 460 \$
Dividendes	199 019	163 132
(Perte) profit sur la vente de placements	(22 753)	208 505
	<u>277 758 \$</u>	<u>384 097 \$</u>

Les dividendes comprennent des dividendes réinvestis de 20 197 \$ (12 951 \$ en 2022) liés aux fonds communs de placement et aux placements à court terme.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

5. Actif au titre du droit d'utilisation

	2023	2022
Solde au 1 ^{er} avril	404 789 \$	– \$
Acquisitions	–	421 379
Amortissement	(39 815)	(16 590)
Solde au 31 mars	364 974 \$	404 789 \$

6. Immobilisations corporelles

	Mobilier et matériel	Matériel informatique	Améliorations locatives	Site Web	Total des coûts
Solde au 31 mars 2022	80 326 \$	27 754 \$	18 227 \$	– \$	126 307 \$
Acquisitions	1 278	6 964	7 056	3 924	19 222
Cessions	–	–	(6 831)	–	(6 831)
Solde au 31 mars 2023	81 604	34 718	18 452	3 924	138 698
Cumul des amortissements					
Solde au 31 mars 2022	70 589	24 277	9 101	–	103 967
Amortissement pour l'exercice	4 004	5 753	1 020	490	11 267
Cessions	–	–	(6 831)	–	(6 831)
Solde au 31 mars 2023	74 593	30 030	3 290	490	108 403
Valeurs comptables					
Solde au 31 mars 2022	9 737 \$	3 477 \$	9 126 \$	– \$	22 340 \$
Solde au 31 mars 2023	7 011 \$	4 688 \$	15 162 \$	3 434 \$	30 295 \$

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Obligation locative

	2023	2022
Solde au 1 ^{er} avril	427 937 \$	– \$
Obligation locative à l'égard des actifs acquis en vertu d'un contrat de location	–	421 379
Charge d'intérêts sur l'obligation locative	15 550	6 558
Remboursement de l'obligation locative	(40 726)	–
Solde au 31 mars	402 761 \$	427 937 \$

Le calendrier d'exigibilité des paiements contractuels au titre de l'obligation locative s'établit comme suit :

	2023	2022
Exigible à moins d'un an	46 331 \$	40 726 \$
Exigible dans un délai d'un à deux ans	52 508	46 331
Exigible dans un délai de deux à cinq ans	159 209	158 647
Exigible à plus de cinq ans	218 445	271 615
Solde au 31 mars	476 493 \$	517 319 \$

8. Montants de garantie

a) Assurance responsabilité civile générale des entreprises

Le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile est limité à un maximum de 250 000 \$ par sinistre, sous réserve d'un total annuel de 1 million de dollars par police. La franchise préinscription du souscripteur est de 1 000 \$ et s'applique uniquement aux dommages matériels causés par des tiers. Il n'y a pas de franchise dans le cas de dommages ou de préjudices corporels. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2023 et 2022.

b) Assurance des biens

Le montant de garantie de l'assurance des biens est limité à un maximum de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2022) par sinistre, sous réserve d'un total annuel de 1,5 million \$ (1,5 million \$ en 2022) par police. La franchise préinscription du souscripteur est de 5 000 \$. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2023 et 2022.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Montants de garantie (suite)

c) Assurance responsabilité civile professionnelle

Le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile professionnelle est limité à un maximum de 250 000 \$ par sinistre, sous réserve d'un total annuel de 1 million de dollars (1 million de dollars \$ en 2022) par police. La franchise préinscription du souscripteur (après application d'une franchise de 250 000 \$ que le SIP assure lui-même) est de 1 000 \$. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2023 et 2022.

9. Passif-sinistres

a) Nature du passif-sinistres

Le passif-sinistres est une estimation pouvant varier et cette variabilité pourrait être importante à court terme. La variabilité survient du fait que tous les événements touchant le règlement final des sinistres n'ont pas encore eu lieu et qu'ils peuvent ne pas avoir lieu pour un certain temps. La variabilité peut découler de la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres ou de modifications importantes quant à la gravité ou à la fréquence des sinistres par rapport aux tendances historiques. Les estimations sont principalement fondées sur les résultats historiques du SIP. Le SIP croit que les méthodes d'estimation qui ont été utilisées produisent des résultats raisonnables, étant donné les renseignements disponibles à l'heure actuelle.

Il s'efforce d'établir des provisions suffisantes pour les sinistres à la date d'évaluation initiale. Toutefois, au fil du temps, le coût final des sinistres devient de plus en plus certain. En 2023, le SIP a enregistré une évolution favorable de 741 193 \$ des sinistres (évolution favorable de 400 848 \$ en 2022).

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

9. Passif-sinistres (suite)

a) Nature du passif-sinistres (suite)

Le détail des provisions pour sinistres selon la catégorie de risque est présenté dans le tableau ci-après :

	2023 Brutes	2023 Nettes	2022
Assurance des biens	3 726 004 \$	2 348 913 \$	2 067 063 \$
Assurance responsabilité civile générale	2 568 916	2 658 197	2 549 937
Assurance responsabilité civile professionnelle	52 080	53 890	–
	6 347 000 \$	5 061 000 \$	4 617 000 \$

La direction a conclu que la meilleure estimation de la juste valeur du passif-sinistres actuellement disponible est le montant calculé par l'actuaire désigné. La valeur calculée par l'actuaire au 31 mars 2023 s'élevait à 6 347 000 \$ (4 617 000 \$ en 2022).

b) Actualisation du passif-sinistres

La provision pour sinistres est actualisée selon des taux fondés sur les produits financiers prévus découlant des actifs adossant les provisions et correspondant au calendrier estimé des versements et des sommes à recouvrer. Le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation s'est établi à 2,20 % (1,81 % en 2021).

Les estimations des provisions s'établissent ainsi :

	2023 Actualisées	2023 Non actualisées	2022 actualisées	2022 Non actualisées
Provision brute	6 347 000 \$	6 149 000 \$	4 617 000 \$	4 426 000 \$
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	(1 286 000)	(1 273 000)	–	–
Provisions nettes	5 061 000 \$	4 876 000 \$	4 617 000 \$	4 426 000 \$

Les provisions non actualisées tiennent compte des sinistres estimés et des frais connexes avant l'effet de l'actualisation et la provision pour écarts défavorables (PED) déterminée par l'actuaire désigné.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

9. Passif-sinistres (suite)

c) Provision pour contrats d'assurance

	2023 Brutes	2023 Nettes	2022
Sinistres déclarés	4 574 870 \$	4 574 870 \$	3 029 719 \$
Sinistres subis mais non déclarés	1 772 130	1 772 130	1 587 281
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	–	(1 286 000)	–
	6 347 000 \$	5 061 000 \$	4 617 000 \$

d) Analyse des variations des dispositions des contrats d'assurance

	2023	2022
Solde au 1 ^{er} avril	4 617 000 \$	3 531 000 \$
Sinistres et frais pour l'exercice considéré	2 689 231	2 872 795
Évolution (favorable) des sinistres pour l'exercice précédent	(741 193)	(400 848)
Total des sinistres subis	6 565 038	6 002 947
Diminution en raison des variations du taux d'actualisation et de la PED	(6 770)	(105 449)
Sinistres et frais connexes payés	(1 497 268)	(1 267 498)
Valeur recouvrable de la réassurance en excédent de sinistre 1 286 000		(13 000)
Solde au 31 mars	6 347 000 \$	4 617 000 \$

La valeur recouvrable de l'assurance complémentaire au bilan comprend également des charges de 57 905 \$ à des fins de remboursement par l'assureur excédentaire du SIP.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

9. Passif-sinistres (suite)

e) Méthodes et hypothèses

La provision pour sinistres est une estimation déterminée au moyen d'une série de techniques reconnues de projection actuarielles des sinistres qui sont définies selon la branche d'activité. Le montant déclaré se fonde sur des études des résultats antérieurs. L'hypothèse principale de la méthode de matérialisation des sinistres subis/des sinistres payés est que les sinistres constatés à ce jour continueront d'évoluer de façon similaire. Ces techniques utilisent les tendances historiques de matérialisation du SIP afin de prédire l'évolution des sinistres futurs. Dans les situations où il y a eu une variation importante de l'environnement ou des risques sous-jacents, les données historiques sont ajustées afin de tenir compte des écarts prévus. Les résultats des études historiques sont régulièrement comparés aux résultats réels afin que des ajustements puissent être effectués au besoin.

Pour calculer la valeur comptable des sinistres non payés, le SIP utilise une approche actuarielle reconnaissant la valeur temps de l'argent qui intègre des hypothèses concernant les flux de trésorerie projetés et les provisions appropriées pour écarts défavorables. La valeur comptable des sinistres déterminée de façon actuarielle est considérée comme un indicateur de la juste valeur, étant donné qu'il n'y a pas de marché établi pour la négociation des passifs de polices d'assurance

La provision pour sinistres est actualisée de la manière décrite à la note 9(b).

f) Changements d'hypothèses

Les caractéristiques liées aux risques, les tendances historiques, la quantité de données disponibles sur les demandes d'indemnité individuelles, l'inflation et tout autre facteur pertinent sont pris en compte. Certaines hypothèses nécessitent une importante capacité de jugement comme celles concernant les incidences futures prévues des décisions judiciaires et des lois gouvernementales à venir. La diversité de ces considérations rend ardues l'identification et la quantification de toutes les hypothèses individuelles qui pourraient avoir une incidence plus importante que d'autres sur l'évaluation des contrats d'assurance du SIP. Au cours de l'exercice précédent et de l'exercice considéré, aucune hypothèse n'a été définie comme ayant une incidence potentielle ou identifiable importante sur l'estimation globale des sinistres.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

9. Passif-sinistres (suite)

g) Analyse de sensibilité

Le processus d'estimation se heurte toujours à l'incertitude; le montant réel des sinistres ultimes ne sera connu qu'une fois que tous les sinistres auront été réglés. Entre toutes les branches d'activité, l'assurance responsabilité civile générale est celle dont le passif des sinistres impayés est le plus important. Compte tenu de la nature de cette branche d'activité et de sa matérialisation résiduelle importante, l'estimation de celle-ci repose en grande partie sur les hypothèses utilisées. Si les facteurs de matérialisation résiduelle choisis étaient augmentés de 5 %, le passif-sinistres net serait plus élevé d'un montant de 211 086 \$ et l'incidence sur le bénéfice net serait une diminution de 208 117 \$. Si les rapports sinistres-primés attendus utilisés étaient supérieurs de 5 % pour l'ensemble des années de sinistralité, le passif-sinistres net serait plus élevé d'un montant de 36 612 \$ et l'incidence sur le bénéfice net serait une diminution de 36 062 \$. Dans le cas des autres branches d'activité, les changements d'hypothèses ont une importance moindre.

h) Tableau de matérialisation des sinistres

Le tableau suivant fait état des estimations du cumul des sinistres subis, y compris les sinistres déclarés et les sinistres subis mais non déclarés pour chaque année de sinistralité successive à la date de clôture, et du cumul des paiements à ce jour.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

9. Passif-sinistres (suite)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Estimation des coûts ultimes liés aux sinistres :										
À la fin de l'année d'assurance	1 333 358	2 114 966	1 555 249	1 528 026	1 527 943	1 166 928	1 838 230	1 101 930	2 555 795	3 369 052
Un an plus tard	1 437 403	2 130 188	1 273 502	1 450 630	1 477 497	861 324	1 531 391	832 050	2 436 625	
Deux ans plus tard	1 308 691	2 143 406	1 323 401	1 270 054	1 268 977	588 907	1 360 674	828 151		
Trois ans plus tard	1 321 573	2 125 775	1 300 923	1 262 718	1 301 664	676 454	1 265 496			
Quatre ans plus tard	1 203 630	2 126 823	1 297 999	1 257 422	1 187 741	530 723				
Cinq ans plus tard	1 577 608	2 146 371	1 316 246	1 176 508	1 320 003					
Six ans plus tard	1 212 789	2 299 435	1 363 913	1 350 799						
Sept ans plus tard	1 215 870	2 361 769	1 298 714							
Huit ans plus tard	1 215 208	2 311 126								
Neuf ans plus tard	1 243 624									
Estimation actuelle du cumul des sinistres	1 243 624	2 311 126	1 298 714	1 350 799	1 320 003	530 723	1 265 496	828 151	2 436 625	3 369 052
Cumul des paiements à ce jour	1 171 530	2 172 287	1 189 626	1 159 519	1 114 626	396 068	1 104 987	643 151	1 256 991	590 670
Passif constaté	72 094	138 839	109 088	191 280	205 377	134 655	160 509	185 000	1 179 634	2 778 292
Total des sinistres										5 159 767
Passif relatif aux années antérieures										245 103
Solde comptable										744 000
Effet de l'actualisation**										198 130
Total du passif-sinistres net										6 347 000 \$

**L'effet de l'actualisation comprend la provision pour écarts défavorables.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Gestion des risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers du SIP visent essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque corresponde aux objectifs et au seuil de tolérance du SIP, ainsi qu'à maintenir un juste équilibre entre les risques et les avantages tout en protégeant l'état de la situation financière du SIP d'événements qui pourraient nuire de façon importante à sa solidité financière. L'équilibre entre les risques et les avantages est atteint au moyen de la conciliation de la tolérance au risque et de la stratégie d'entreprise, de la diversification des risques, de l'établissement d'un prix approprié en fonction du risque, de l'atténuation du risque à l'aide de contrôles préventifs et du transfert du risque à des tiers.

L'exposition du SIP à une perte potentielle découlant des risques financiers est principalement attribuable au risque de souscription ainsi qu'à divers risques de marché, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du marché des titres de capitaux propres, le risque de change, le risque de liquidité ainsi que le risque de crédit.

a) Risque de souscription

Le risque de souscription s'entend du risque que le total des coûts liés aux sinistres et des frais d'acquisition excède les primes reçues. Ce risque peut découler de nombreux facteurs, notamment le risque lié à l'établissement des prix, le risque d'établissement des provisions et le risque de sinistre catastrophique.

En matière de souscription, le SIP s'est donné pour objectif d'offrir à ses souscripteurs des produits d'assurance économiques.

(i) Risque lié à l'établissement des prix

Le risque lié à l'établissement des prix apparaît lorsque la sinistralité réelle diffère des hypothèses qui sous-tendent le calcul des prix. De tout temps, les résultats techniques du secteur de l'assurance de dommages ont fluctué de manière importante en raison du caractère cyclique du marché de l'assurance. Le cycle du marché subit l'incidence de la fréquence et de la gravité des pertes, des niveaux de capacité et de demande, de la conjoncture économique et de la concurrence sur le plan des prix. Le SIP établit les primes en fonction d'un facteur historique des primes des fournisseurs et d'un calcul fondé sur le nombre d'inscriptions et de mètres carrés.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de souscription (suite)

(i) Risque lié à l'établissement des réserves et provisions

Le risque lié à l'établissement des réserves et provisions se présente en raison du temps écoulé entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final du sinistre. Les provisions pour sinistres constituent des prévisions du coût final du règlement et de l'administration des sinistres en fonction d'une évaluation des faits et des circonstances alors connus, d'un examen des schémas de règlement passés, des estimations des tendances en ce qui a trait à la gravité des sinistres et à leur fréquence, des théories juridiques en matière de responsabilité, et d'autres facteurs.

Les variables du processus d'estimation des réserves et provisions peuvent subir l'incidence de la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres et d'autres facteurs internes et externes, notamment l'inflation économique, les tendances sur les plans judiciaire et juridique et les modifications législatives. En raison du temps qui s'écoule entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final du sinistre, les réserves et provisions peuvent évoluer différemment des hypothèses actuarielles formulées au moment d'estimer la provision pour sinistres. Les provisions pour sinistres du SIP font l'objet d'un examen distinct par l'actuaire indépendant désigné, lequel doit les juger acceptables.

(ii) Risque de sinistre catastrophique

Le risque de sinistre catastrophique s'entend du risque de pertes découlant de sinistres multiples résultant d'une catastrophe unique. Les sociétés d'assurance de dommages enregistrent des sinistres importants découlant de catastrophes anthropiques ou naturelles qui peuvent se traduire par d'importantes pertes techniques. Les catastrophes peuvent entraîner des pertes pour divers assureurs de dommages et en raison de leur incidence continue, elles peuvent retarder l'évaluation exacte et rapide de l'étendue des dommages qu'elles causent, ou nuire à cette évaluation. La fréquence et la gravité des catastrophes sont, par nature, imprévisibles. Le SIP gère son exposition aux risques au moyen de polices d'assurance complémentaire de première ligne.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit

(i) Actifs investis

La stratégie de gestion du risque du SIP consiste à investir en priorité dans des instruments d'emprunt d'émetteurs dont la cote de crédit est élevée et à limiter le montant d'exposition au risque de crédit associé à chacun des émetteurs. Le SIP tente d'atténuer son exposition au risque de crédit en imposant des limites relatives à son portefeuille pour chacun des émetteurs ainsi qu'à la qualité du crédit. Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe du SIP en fonction de la cote de S&P ou, lorsque cette dernière n'est pas publiée, la cote de Fitch :

	31 mars 2023		31 mars 2022	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Cote élevée (AAA, AA)	1 686 299 \$	38,4 %	2 152 944 \$	49,65 %
Cote moyenne (A+, BBB-)	2 511 883	57,2 %	2 038 608	47,02 %
Cote faible (BB+ ou moins)	193 221	4,4 %	144 400	3,33 %
	4 391 403 \$	100,0 %	4 335 952 \$	100,00 %

(ii) Risque de crédit global

Le tableau qui suit présente l'exposition globale du SIP au risque de crédit :

	2023	2022
Placements en obligations	4 391 403 \$	4 335 952 \$
Produits financiers à recevoir, intérêts y compris	17 892	7 537
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 729 517	6 348 866
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	1 343 906	-
	9 482 718 \$	10 692 355 \$

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le SIP ne dispose pas des fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers et ses obligations relatives aux contrats à mesure qu'ils arrivent à échéance, sans être tenu de mobiliser des fonds à des taux défavorables ou de procéder à une liquidation forcée de ses actifs.

Le risque de liquidité découle des activités générales d'une entreprise et survient dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs. Les besoins en liquidités en ce qui a trait aux activités du SIP sont comblés principalement au moyen de fonds provenant des activités, d'actifs arrivés à échéance et de produits ainsi que d'autres rendements tirés des titres de placement. Les fonds provenant de ces sources servent pour l'essentiel au paiement des frais de gestion des sinistres et des frais d'expertise et de contentieux. Le moment et le montant des sinistres de catastrophe sont inévitablement imprévisibles et peuvent accroître les besoins en liquidités.

Afin de combler ces besoins en liquidités, le SIP a instauré des politiques afin de limiter et de contrôler son exposition à chacun des émetteurs ou groupe d'émetteurs connexes tout en s'assurant que, d'une façon générale, les actifs et les passifs concordent sur le plan de la durée et des devises. De plus, le SIP détient une partie des actifs investis en titres liquides. Au 31 mars 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du SIP se chiffraient à 3 729 517 \$ (6 348 866 \$ en 2022).

Le tableau qui suit présente les versements prévus se rapportant aux sinistres impayés ainsi que les échéances prévues du portefeuille de placements du SIP.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de liquidité (suite)

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 mars 2023 :

Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
2 490 000 \$	1 534 000 \$	564 000 \$	288 000 \$	4 876 000 \$

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 mars 2022 :

Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
2 030 000 \$	1 475 000 \$	623 000 \$	298 000 \$	4 426 000 \$

d) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte qui découle des variations défavorables des taux et des prix pratiqués sur le marché, telles que les fluctuations des taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et d'autres changements pertinents en ce qui a trait aux taux ou aux prix du marché. Le risque de marché est influencé directement par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents sont négociés. L'analyse qui suit explique les principaux risques de marché auxquels le SIP est exposé ainsi que la façon dont ces risques sont gérés à l'heure actuelle.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Gestion des risques financiers (suite)

d) Risque de marché (suite)

(i) Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe et sur la valeur des passifs du SIP. Les données historiques et l'information courante servent à établir un tableau de règlement final des sinistres par branche d'assurance, tableau qui sert ensuite de manière générale à élaborer des politiques et stratégies de placement. En règle générale, les produits financiers augmentent en fonction des taux d'intérêt à long terme. Les fluctuations des taux d'intérêt à court terme donneront lieu d'ordinaire à des profits ou pertes latents. En général, les produits financiers du SIP tirés des intérêts et des dividendes diminueront au cours des périodes prolongées de baisses de taux d'intérêt à mesure que les titres à revenu fixe dégagant un rendement plus élevé seront rachetés, échus ou vendus et que le produit s'y rapportant sera réinvesti à des taux plus faibles, ce qui entraînera vraisemblablement des profits latents attribuables à la valeur des titres à revenu fixe que le SIP continue de détenir ainsi que des profits réalisés tant que les titres en cause ne sont pas vendus. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur de marché des titres à revenu fixe existants du SIP va habituellement diminuer et les profits réalisés sur les titres à revenu fixe seront susceptibles de reculer ou de se traduire par des pertes réalisées.

Au 31 mars 2023, la direction estimait qu'une hausse immédiate et parallèle hypothétique de 100 points de base (1 %) des taux d'intérêt diminuerait la valeur de marché des titres à revenu fixe de 108 211 \$ (125 000 \$ en 2022), ce qui représenterait 2,3 % (2,7 % en 2022) du portefeuille de titres à revenu fixe évalué à la juste valeur de 4 704 816 \$ (4 643 269 \$ en 2022) et réduirait la valeur des provisions pour sinistres impayés de 116 000 \$ (124 659 \$ en 2022), compensant ainsi en partie la variation de la valeur de marché des obligations. Inversement, une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt augmenterait la valeur de marché des titres à revenu fixe de 117 620 \$ (131 000 \$ en 2022) ainsi que la valeur des provisions pour sinistres impayés de 128 000 \$ (129 276 \$ en 2022). S'il fallait que le SIP procède à une liquidation rapide et imprévue d'actifs afin de satisfaire à ses obligations relatives aux polices d'assurance, les fluctuations des taux d'intérêt pourraient donner lieu à des profits ou des pertes réalisés qui seraient supérieurs à la variation de la valeur des provisions.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Gestion des risques financiers (suite)

d) Risque de marché (suite)

(i) Risque de taux d'intérêt (suite)

Les calculs de l'incidence éventuelle des variations hypothétiques des taux d'intérêt reposent sur de nombreuses hypothèses, y compris le maintien du niveau et de la composition actuels de l'actif en titres à revenu fixe à la date indiquée, et ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs. L'analyse de cette rubrique est fondée sur les hypothèses suivantes : 1) les titres qui composent le portefeuille du SIP ne font pas l'objet d'une dépréciation; 2) les taux d'intérêt et le cours des titres de capitaux propres fluctuent de façon indépendante; 3) les variations de la courbe des taux sont parallèles; 4) les risques de crédit et de liquidité ne sont pas pris en compte. De plus, il importe de noter que les titres disponibles à la vente affichant une perte latente, comme il est présenté dans les autres éléments du résultat global, peuvent éventuellement donner lieu à une perte réalisée par suite d'une vente ou d'une dépréciation.

(ii) Risque lié aux fluctuations du marché des titres de capitaux propres

Les fluctuations de la valeur des titres de capitaux propres ont une incidence sur le niveau et le moment de la constatation des profits et des pertes sur les titres détenus, ce qui entraîne des variations dans les profits et les pertes réalisés et latents. La conjoncture économique, le climat politique et de nombreux autres facteurs peuvent également nuire aux marchés boursiers et, par conséquent, à la valeur des titres de capitaux propres que détient le SIP.

Afin d'atténuer ces risques, le SIP s'appuie sur une politique de placements que le conseil d'administration a approuvée. La politique impose des limites à l'égard de chacun des placements et la conformité à cette politique est étroitement surveillée. Le SIP gère le risque de marché en diversifiant les catégories d'actifs, en instaurant des politiques visant à imposer des limites et à surveiller chacun des émetteurs et son exposition globale aux titres de capitaux propres.

Au 31 mars 2023, la direction estimait qu'une hausse hypothétique de 10 % du marché des actions, les autres variables étant constantes, aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global d'un montant d'environ 7 748 \$ (7 098 \$ en 2022). Une diminution de 10 % du cours des titres de capitaux propres entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global pour le même montant. Les instruments de capitaux propres représentent 24,4 % (26,3 % en 2022) de la juste valeur du total des placements du SIP.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Gestion des risques financiers (suite)

d) Risque de marché (suite)

(iii) Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que des fluctuations des taux de change aient un effet non voulu sur le résultat et sur les titres de capitaux propres lorsqu'ils sont mesurés en monnaie locale. Ce risque est plus important lorsque les actifs auxquels sont adossés les passifs sont payables dans une devise et qu'ils sont investis dans des instruments financiers libellés dans une autre devise. Le SIP surveille son exposition au risque de change à l'égard des actifs investis, limite ces montants au besoin et atténue le risque de change. Il peut néanmoins subir à l'occasion des pertes découlant des fluctuations de la valeur de ces devises étrangères, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation.

Au 31 mars 2023, le SIP détenait 631 629 \$ en actions américaines (686 864 \$ en 2022).

Au 31 mars 2023, la direction estimait qu'une hausse hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, les autres variables étant constantes, aurait une incidence de 2 365 \$ sur les autres éléments du résultat global. Une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global pour le même montant.

11. Évaluation à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers du SIP évalués à la juste valeur par niveau hiérarchique :

	31 mars 2023		31 mars 2022	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Niveau 1				
Placements	567 900 \$	398 097 \$	601 623 \$	384 156 \$
Niveau 2				
Placements	5 262 605	5 311 249	5 287 396	5 186 052
	5 830 505 \$	5 709 346 \$	5 889 019 \$	5 570 208 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice. Aucune évaluation à la juste valeur n'a été classée au niveau 3.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

12. Réserves de stabilisation des tarifs

Le SIP dispose des réserves suivantes qui visent à stabiliser les tarifs qu'il offre à ses membres au cours des prochaines années :

	Réserves non affectées	Garantie grevée d'affectations externes	Total
Solde au 31 mars 2022	2 204 731 \$	421 970 \$	2 626 701 \$
Résultat net	77 971	–	77 971
Transfert obligatoire à destination ou en provenance des réserves affectées	(1 159 349)	1 159 349	–
Solde au 31 mars 2023	1 123 353 \$	1 581 319 \$	2 704 672 \$

- a) Conformément à l'accord de réciprocité, les souscripteurs n'étaient pas tenus de verser des cotisations au SIP sous forme d'apport de capital. Les réserves combinées de stabilisation des tarifs représentent donc le cumul des excédents des produits sur les charges, y compris les produits financiers, et peuvent servir à couvrir les sinistres catastrophiques éventuels ou les mesures d'adaptation en cas d'augmentation importante des primes d'assurance complémentaire, selon le cas. Selon l'accord de réciprocité, des cotisations supplémentaires peuvent être demandées aux souscripteurs dans la mesure où les primes perçues sont insuffisantes pour couvrir les sinistres et les dépenses engagées par le SIP. De même, lorsque les fonds accumulés dépassent les fonds requis pour satisfaire aux obligations relatives aux sinistres survenus, l'accord de réciprocité prévoit l'attribution de crédits de prime.
- b) Conformément à l'examen actuariel d'août 2021 qui portait sur la capitalisation minimale requise du SIP, un niveau prudent de capital a été établi à environ 3 600 000 \$. Cette valeur actuarielle, y compris les réserves grevées d'affectations externes, représente le capital nécessaire, dans sa forme la plus simple, pour couvrir le manque à gagner entre le produit des primes fondé sur les sinistres attendus et les charges et les sinistres mesurés à la fin de l'exercice. De plus, elle protège les souscripteurs contre une augmentation soudaine de la fréquence ou de la gravité des sinistres qui, autrement, entraînerait des hausses importantes des tarifs.
- c) L'Insurance Act de la Nouvelle-Écosse oblige le SIP à maintenir un fonds de garantie de 50 000 \$ en espèces ou en titres approuvés. La Loi exige aussi le SIP à maintenir un fonds de réserve affecté, en espèces ou en titres approuvés, d'une valeur égale à 50 % des primes brutes reçues diminuées du coût de l'assurance complémentaire, à l'exclusion des frais de courtage.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

13. Gestion du capital

Le capital du SIP se compose des réserves de stabilisation des tarifs et s'établissait, au 31 mars 2023, à 2 704 672 \$ (2 626 701 \$ en 2022). En ce qui a trait à la gestion du capital, le SIP vise à préserver sa solidité financière et à protéger sa capacité d'honorer ses obligations d'indemnisation, de même qu'à faciliter son fonctionnement prudent et à favoriser la stabilité à long terme des primes qu'il impose à ses souscripteurs. Afin de protéger sa capacité d'honorer ses obligations d'indemnisation aujourd'hui et ultérieurement, il doit notamment maintenir du capital au-delà des niveaux réglementaires minimaux et respecter les exigences actuelles de notation de la solidité financière ainsi que les lignes directrices internes sur le capital fondées sur les politiques de gestion des risques.

Le SIP est tenu de maintenir un fonds de réserve garanti correspondant à 50 % des primes annuelles reçues diminuées du coût de l'assurance complémentaire, à l'exclusion des frais de courtage.

Les niveaux minimums de capital que doit détenir le SIP font l'objet d'un contrôle de la part de l'organisme de réglementation compétent, soit le Bureau du surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

14. Charges d'exploitation

	2023	2022
Salaires et rémunération des sous-traitants	583 408 \$	574 715 \$
Risque	130 619	82 861
Loyer et dépenses connexes	96 823	82 959
Honoraires	74 800	105 441
Données	87 382	71 504
Assurance responsabilité civile professionnelle (personnel et administrateurs)	70 627	56 822
Traduction et promotion de l'assurance-accidents pour élèves	2 866	4 860
Réunions du conseil d'administration et de ses comités	6 234	3 023
Dépréciation	11 268	9 158
Bureaux	9 723	9 530
Impression et site Web	7 260	9 537
Téléphone et communications	8 795	9 347
Développement professionnel et cotisation	11 189	7 104
Divers	1 974	7 873
	1 102 968 \$	1 034 734 \$

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

15. Personnel clé de direction

Le personnel clé de direction se compose des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du SIP, directement ou indirectement, ce qui comprend le conseil d'administration du SIP.

Les dépenses liées à la rémunération du personnel clé de direction se chiffraient à 338 915 \$ (331 229 \$ en 2022) et se composaient des salaires et des avantages sociaux à court terme. Aucun autre avantage n'a été versé.

Aucune rémunération n'est versée au conseil d'administration du SIP.

16. Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2023	2022
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	(1 343 906)\$	13 000 \$
Autres actifs	(378 819)	(1 198 284)
Actif au titre du droit d'utilisation	—	(421 379)
Obligation locative	—	421 379
Créditeurs et charges à payer	(407 409)	468 603
	(2 130 134)\$	(716 681)\$

17. Autres informations

Le 3 décembre 2021, les représentants légaux du SIP ont déposé un avis de poursuite contre Arthur J. Gallagher Canada Limited (l'ex-courtier d'assurance du SIP) pour rupture de contrat et négligence. L'issue de cette poursuite dépend des litiges.

SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

18. Engagements

Le SIP est partie à des contrats de location d'équipement non significatifs sous réserve des mesures de simplification d'IFRS 16 et des accords de maintenance logicielle conclus avec Riskconnect. Les estimations des obligations contractuelles des trois prochaines années s'établissent comme suit :

2024	52 250 \$
2025	52 250
2026	52 250

RAPPORT ANNUEL 2023
NOVA SCOTIA SCHOOL INSURANCE PROGRAM

🌀 ANNEXE 2 🌀

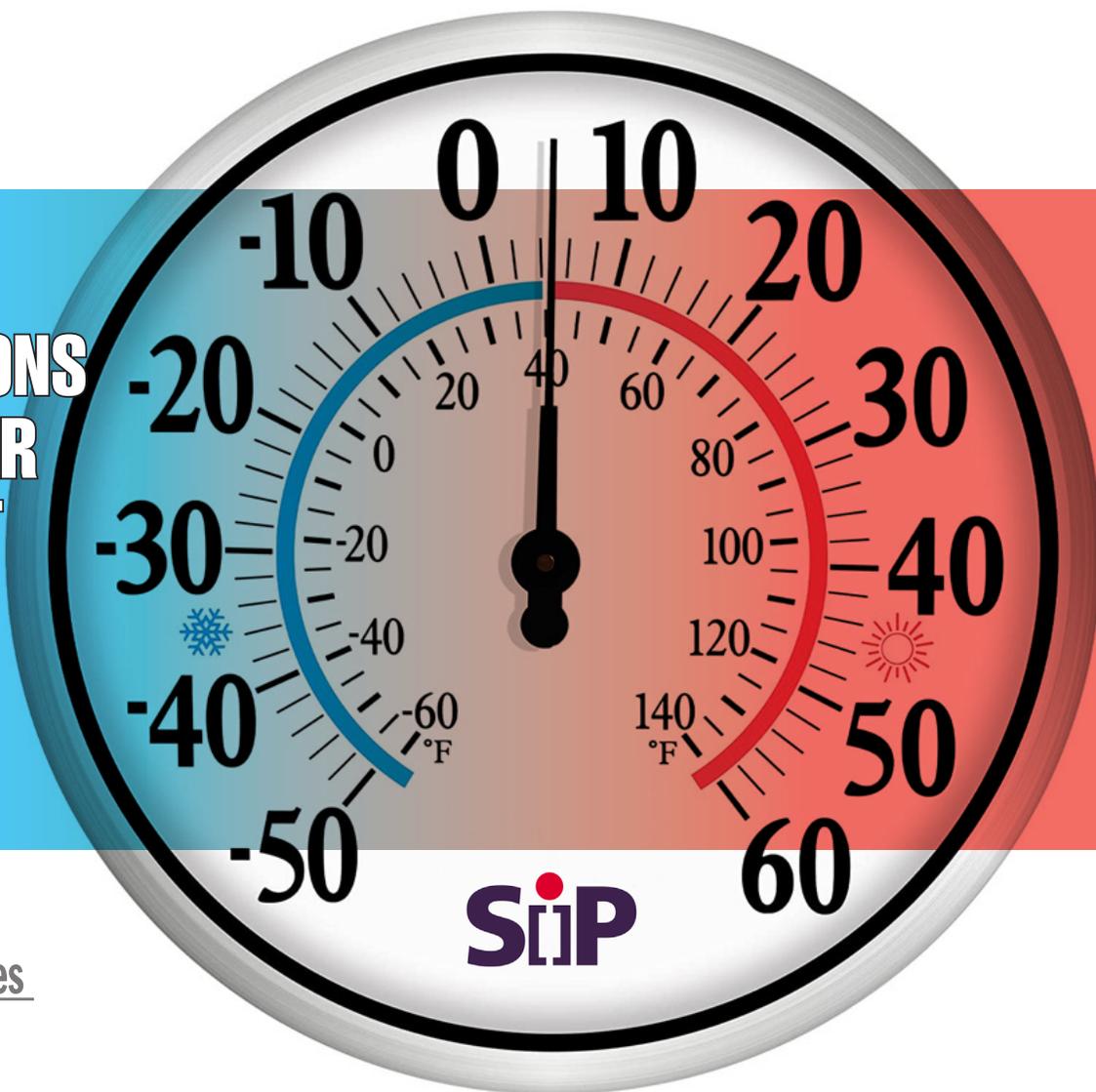
Bulletin d'information du PRINTEMPS/ÉTÉ 2023

riskwrite

Des informations qui comptent pour vous et le School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse

LES RÉCLAMATIONS CAUSÉES PAR LE CHAUD ET LE FROID NE SONT PAS DRÔLES

Les températures extrêmes et les risques estivaux exigent une attention accrue



SiIP

School Insurance Program

Sans but lucratif.

ARTICLES VEDETTES

Vortex polaire	2
Politiques relatives au travail à chaud	3
Alarmes pour extincteur d'incendie	3
BIENS	
La sécurité l'été	4
Vandalisme estival	5
Détecteurs d'eau	6

TRANSPORT

Mise à jour relative aux élèves	7
Assurance automobile pour flotte	7
COUVERTURE	
Questions et réponses	8
Élèves adultes et à temps partiel	8
Interruptions des alarmes	9

Affaires du SiP

Renouvellements 2023	9	Guard.me	12
Visons l'Or	9	Excursions et renoncations	12
Nouvelle sur FIONA	10	Membres du personnel	13
Jeu-concours	10	Conseil d'administration	13
K-12 Safety	11	Légalités	13

WORLDWIDE POLYMER

Février 2023

Pour le deuxième hiver de suite, le SIP a reçu beaucoup de demandes d'indemnisation en raison des températures extrêmement froides.

Le 5 février, le **SIP** a commencé à recevoir des avis de dommages causés par le gel de tuyaux et par des fuites d'eau dans des écoles, car les températures ont chuté à **-25 C** et aussi bas que **-40 C** avec le vent. Au total, 25 sites dans la province ont subi des dommages.

Le **SIP** estime actuellement que le montant des demandes d'indemnisation relatives à cet événement s'élève à **1,8 million \$**.

En plus des dommages aux bâtiments et à leur contenu, nous avons également reçu des appels pour des réclamations pour des aliments altérés en raison des pannes d'électricité résultant de cet événement météorologique extrême.

Politiques relatives au travail à chaud

Le travail à chaud est toute activité ou tout processus qui génère une source d'allumage. Il peut s'agir d'une flamme, de l'application de chaleur ou d'une étincelle. La soudure, le coupage et le meulage sont des exemples de travail à chaud. Ces activités augmentent considérablement le risque d'incendie et doivent être gérées soigneusement.

En raison des risques inhérents des processus de travail à chaud, les normes de pratique du secteur de l'assurance des assureurs de biens exigent que des politiques adéquates pour le travail à chaud soient en place. Outre cette exigence des assurances, l'application d'une politique pour le travail à chaud est tout simplement une pratique exemplaire. Nous avons été informés que tous les centres pour l'éducation, de même que le CSAP et le NSCC disposent d'une politique relative au permis de travail à chaud.

En vertu du programme d'assurance du **SIP**, les assureurs exigent que votre politique pour le travail à chaud comprenne la norme « **un permis; une tâche; un jour** », ce qui signifie que chaque permis s'applique à un quart de travail par jour pour chaque tâche. Lorsque la tâche est terminée, une surveillance est exigée. Le permis peut ensuite être approuvé et être considéré comme ayant été exécuté.

Une surveillance continue de **60 minutes** après la fin de la tâche et une dernière inspection après **4 heures** (3 heures après la fin de la surveillance continue) sont exigées. Une pratique exemplaire consiste à recommander d'effectuer des **vérifications toutes les 15 minutes** durant cette période.

Si vous avez des questions sur le travail à chaud ou les politiques y afférant, n'hésitez pas à communiquer avec le **SIP**.

Alarmes pour extincteur d'incendie

Le **SIP** a reçu des demandes d'indemnisation pour des dommages à des biens en raison de vandales qui ont déchargé inutilement des extincteurs d'incendie dans des écoles. Les dommages causés par le vandalisme peuvent être importants et ont une incidence sur le bâtiment, sur son contenu et sur les effets personnels des élèves.

Une mauvaise utilisation des extincteurs d'incendie entraîne non seulement d'importants coûts d'indemnisation, mais présente également un risque pour l'environnement et toute personne à proximité qui peut entrer en contact avec le contenu déchargé. Finalement, un extincteur d'incendie qui est retiré de son emplacement approprié ne peut pas être utilisé si une urgence survient, ce qui peut mettre en péril des biens et la sécurité.

Des alarmes pour extincteur d'incendie (au coût de moins de **100 \$** par alarme) peuvent être une façon efficace de dissuader les vandales. Les alarmes à pile émettent une alarme au son très fort et strident lorsque l'extincteur d'incendie est déplacé de son emplacement d'origine. Ces alarmes peuvent réduire le risque de vol et de vandalisme tout en permettant d'utiliser l'extincteur advenant un véritable incendie.



LA SÉCURITÉ



L'ÉTÉ

Les vacances et les bâtiments scolaires

À l'approche des vacances estivales, nos écoles passeront de l'agitation quotidienne des élèves et du personnel parcourant les couloirs à un calme et à un silence relatifs.

Conseils pour gérer les risques à se rappeler cet été :

- ✓ **S'assurer que les fenêtres**, les portes et les autres points d'entrée sont fermés et verrouillés. Les portes et les fenêtres qui ne sont pas sécurisées peuvent mener à l'intrusion d'éléments météorologiques (pluie et vent) ainsi que de personnes dans l'école.
- ✓ **Envisager de mettre sous verrou** les objets prisés des voleurs ou de grande valeur, comme les iPad, les ordinateurs portables et la petite caisse dans un endroit sûr.
- ✓ **Éviter de stocker** des objets près de l'école. Tenez compte d'une aire de dégagement d'au moins 9 m (30 pi). Cela concerne également les poubelles. Tout objet stocké trop près du bâtiment présente non seulement un risque d'incendie, mais peut aussi être utilisé pour accéder au toit de l'école.
- ✓ **S'assurer qu'aucun débris** ou matériau de construction, comme de vieilles briques, des tuiles, des poteaux, etc., n'est laissé autour de la propriété. Il s'agit d'outils que les vandales peuvent utiliser facilement pour causer des dommages et accéder à l'intérieur des bâtiments. Les objets épars autour des installations peuvent également entraîner des risques de glissement et de chute pour le public.
- ✓ **Veiller à ce que tout** déchet combustible soit retiré de la propriété et que les objets qui peuvent être déplacés facilement, comme les brouettes et d'autres équipements d'entretien, soient sécurisés de manière appropriée.
- ✓ **Demander à des membres du personnel** d'effectuer des patrouilles de sécurité physiques autour du bâtiment, particulièrement dans des zones industrielles ou plus éloignées. Cela permet non seulement de surveiller le bâtiment, mais cela crée également une présence dans la collectivité, ce qui peut dissuader les activités malveillantes.
- ✓ **Demander à des membres du personnel** d'effectuer régulièrement des patrouilles physiques à l'intérieur du bâtiment. Cette surveillance permet de cibler les problèmes qui peuvent mener à des dommages matériels s'ils ne sont pas découverts dans un délai raisonnable.
- ✓ **Tenir des registres** des vérifications qui ont été effectuées. Ils devraient comprendre en quoi a consisté l'évaluation, quand elle a été effectuée et par qui, si un problème a été remarqué et le cas échéant, le plan d'action pour le résoudre.
- ✓ **Tenir aussi des registres** de tout risque de glissement et de chute sur la propriété (nids-de-poule, problèmes d'entretien sur le terrain de jeu) remarqué lors de l'inspection ou de la patrouille.
- ✓ **S'assurer que les avaloirs** sont libres de débris, particulièrement après de la pluie et du vent.
- ✓ **Veiller à ce que l'équipement électronique** qui n'est pas utilisé (p. ex. les ordinateurs) soit fermé pour réduire le risque d'incendie.
- ✓ **Vérifier le câblage des appareils** pour s'assurer qu'il n'y a pas de sections effilochées ou d'autres problèmes pouvant causer un incendie.

VANDALISME



ESTIVAL

Conseils de prévention

Le vandalisme est un crime que nous connaissons tous, que le résultat soit des fenêtres brisées ou un graffiti sur le côté d'un bâtiment. Il peut représenter un problème, quelle que soit la saison, mais l'été offre le contexte parfait pour les crimes opportunistes, car les terrains des écoles sont alors beaucoup moins fréquentés.

Façons d'aider à réduire le vandalisme à l'endroit de nos écoles :

- ✓ **Améliorer l'éclairage.** L'amélioration de l'éclairage le soir et la nuit fait en sorte que les vandales se sentent plus exposés et susceptibles de se faire prendre, ce qui peut aider à les dissuader.
- ✓ **Augmenter l'utilisation de caméras de sécurité** dans les zones problématiques et afficher des panneaux indiquant qu'elles enregistrent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- ✓ **Nettoyer** les traces de vandalisme ou les graffitis dès qu'ils sont remarqués. Lorsque les graffitis sont nettoyés en 48 heures, les services de police signalent une réduction importante des infractions répétées au même endroit.
- ✓ **Demander au service de police local** de patrouiller régulièrement dans le secteur les soirs et les fins de semaine, particulièrement si des événements s'y passent fréquemment.
- ✓ **Interagir avec la collectivité.** Personne ne veut voir une école dans sa collectivité être la cible d'activités criminelles, et plusieurs personnes seront heureuses d'offrir leur aide. Établissez un mode de communication pour que l'école et les membres de la collectivité puissent signaler anonymement toute information qu'ils possèdent et qui permettrait d'identifier le ou les vandales.
- ✓ **Demander aux élèves** de peindre une murale sur un bâtiment ou un mur qui est particulièrement ciblé. Cette approche n'empêchera pas nécessairement les graffitis, mais cela pourrait dissuader les vandales, sachant que des élèves ont travaillé fort pour la créer.



Détecteurs d'eau

Le **SIP** continue de recevoir fréquemment des demandes d'indemnisation pour de graves fuites d'eau. Les fuites d'eau d'équipements sanitaires et de la tuyauterie d'alimentation d'eau (gicleurs, plomberie et chauffage) peuvent causer de graves dommages aux bâtiments scolaires si elles ne sont pas détectées, même pendant de courtes périodes de temps. Les dommages peuvent être particulièrement graves lorsque l'eau coule sur plusieurs étages ou lorsqu'une fuite d'eau survient la nuit ou la fin de semaine sans être détectée.

De l'aide est offerte pour réduire les dommages causés par des fuites d'eau.

Les **systèmes de détection d'eau** protègent des bâtiments et leur contenu au moyen d'une technologie qui détecte la présence d'eau où il ne devrait pas en avoir. La connectivité internet permet au capteur d'envoyer des alertes et ainsi, d'éviter ou d'amenuiser les dommages grâce à une intervention précoce. Les avantages des détecteurs d'eau sont évidents : éviter de graves dommages, ce qui permet également de prévenir une incidence négative sur les activités scolaires.

Les avantages des détecteurs d'eau sont évidents :

éviter de graves dommages, ce qui permet également de prévenir une incidence négative sur les activités scolaires.

Transport des élèves

Nous avons appris que les CRE et le CSAP **peuvent** utiliser des véhicules de tourisme (fourgonnette, voitures ou VUS), qu'ils possèdent ou louent, pour transporter des élèves.

Le **SIP** a pris des dispositions avec l'assureur automobile de notre flotte pour élargir l'avenant des autobus scolaires à tout véhicule de tourisme qui s'avère être utilisé explicitement pour le transport d'élèves. Ces véhicules doivent figurer spécifiquement en annexe.

Par conséquent, les CRE et le CSAP doivent signaler ces véhicules au **SIP** et préciser qu'ils sont utilisés pour le transport d'élèves. Le **SIP** rapportera les véhicules à l'assureur automobile de flotte pour garantir qu'une couverture appropriée est en place.

Assurance automobile de flotte

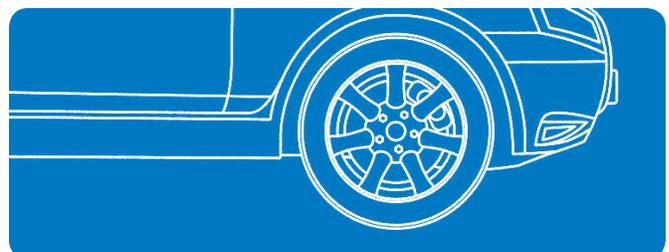


L'assurance automobile de flotte du **SIP** couvre plus de **1 400** véhicules. Voici une petite portion des demandes d'indemnisation reçues en vertu de l'assurance automobile de notre flotte entre 2010 et 2022 :

7 sinistres **incendies** sont survenus et ont totalisé :
174 632 \$

6 demandes d'indemnisation pour **vol** ont été reçues et ont totalisé :
83 762 \$

7 demandes d'indemnisation pour **vandalisme** ont été reçues et ont totalisé :
58 573 \$



Questions... et réponses

Q

Comment un parent peut-il soumettre une demande d'indemnisation pour **soins dentaires**?

R

Lorsqu'un accident cause une blessure qui pourrait entraîner des frais pour des soins dentaires, nous encourageons le personnel de l'école à communiquer avec les parents pour les informer de l'assurance-accident des élèves.

Des renseignements sur cette assurance, comme la police, les formulaires de réclamation de frais de soins dentaires, des coordonnées et des directives détaillées sur la façon de soumettre une demande d'indemnisation, se trouvent à l'adresse <https://sip.ca/fr/>. Les parents doivent remplir le formulaire et le soumettre à l'assureur comme indiqué sur le formulaire de réclamation.

Q

Qu'arrive-t-il si un parent ou un tuteur a des questions précises sur la couverture de l'assurance-accident **après** qu'un élève a été blessé durant une activité approuvée par l'école (assurance de base) ou des activités connexes ou à l'extérieur de l'école (Régime Or)?

R

L'assureur ne peut pas répondre à des questions précises sur la couverture et les demandes d'indemnisation, à moins qu'une réclamation ait été faite et ait été examinée par un représentant des demandes d'indemnisation. En raison des contraintes temporelles pour soumettre une demande d'indemnisation, on encourage les parents à soumettre leur demande le plus tôt possible et à poser leurs questions lorsque l'assureur y aura assigné un gestionnaire de réclamations.

Un avis écrit de blessure sur lequel une demande d'indemnisation peut être basée doit être donné à l'assureur dans les trente jours suivant la date de l'accident qui a causé la blessure.

La soumission d'un rapport d'incident au **SIP** par le personnel de l'école **ne crée pas** de demande d'indemnisation de l'assurance-accident des élèves.

Vous trouverez les formulaires de demande d'indemnisation à l'adresse

www.sip.ca

Élèves adultes et à temps partiel

Notre bureau a reçu plusieurs questions concernant l'admissibilité des élèves **adultes et à temps partiel** en vertu de notre police d'assurance-accident des élèves.

Le **SIP** est heureux de confirmer qu'**il n'y a pas de limite d'âge** en vertu de la police d'assurance-accident des élèves. Les élèves adultes peuvent accéder à la couverture pourvu qu'ils soient des élèves inscrits au CSAP ou à un centre pour l'éducation participant à une activité approuvée par celui-ci.

De plus, nous avons modifié la définition d'« élève » dans la police pour **inclure spécifiquement les élèves à temps partiel**.

Si vous avez des questions sur l'assurance-accident des élèves, n'hésitez pas à appeler à notre bureau, au **902-480-2161**.



Interruptions des services de gicleurs et d'alarme



Nous vous rappelons qu'en vertu de la police d'assurance sur les biens du **SIP** vous devez aviser le **SIP** de toute interruption des services de gicleurs et d'alarme qui **durent plus de 72 heures**. Ces interruptions peuvent être signalées à l'aide de notre numéro d'urgence, le **902-448-2840**.

De plus, si les services de gicleurs ou d'alarme sont en panne, veuillez vous assurer que du personnel de surveillance est mis en place sur le(s) site(s) touché(s) jusqu'à ce que les systèmes de protection soient de nouveau fonctionnels.

Des membres du personnel ou une société embauchée peuvent surveiller le bâtiment lorsque les systèmes sont en panne afin de veiller à ce que des mesures appropriées soient prises immédiatement en cas d'incendie.

Renouvellements 2023 **MERCI!**

La période de renouvellement pour le **1^{er} juillet 2023** est en cours au bureau du **SIP**. Nous aimerions remercier tout le personnel des centres pour l'éducation, du CSAP et du NSCC pour son aide avec la collecte des renseignements nécessaires nous permettant de veiller à ce que les services liés aux assurances requis soient en place.

Lorsque des dommages surviennent, que cela soit par rapport à des biens, à la responsabilité, à des véhicules ou à d'autre chose, nous avons tous besoin d'une assurance pour y remédier de manière appropriée. Votre aide est essentielle et nous souhaitons reconnaître le temps, l'énergie et les efforts consacrés par toutes les personnes concernées.

Programme d'assurance-accident pour les élèves **VISONS L'OR!**

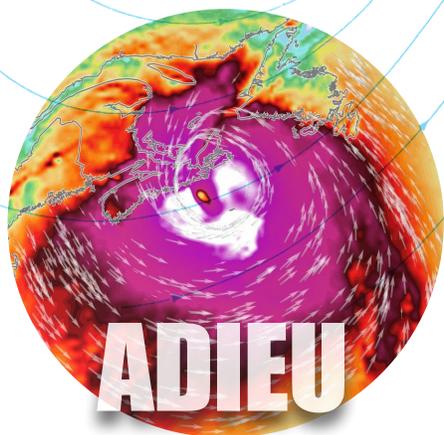
Chaque année, le programme **Visons l'or** du **SIP** soutient les classes en leur offrant **2 \$** pour chaque régime d'assurance-accident Or pour les élèves souscrit.

Récemment, le **SIP** a remis **1 890 \$** à des centres pour l'éducation et au CSAP pour les régimes **Or** souscrits par des parents et des tuteurs durant l'année scolaire 2021-2022.



Ouragan FIONA

Fait intéressant...



Plus tôt ce printemps, des responsables du **Centre canadien de prévision des ouragans** ont proposé de **retirer Fiona** de la liste des noms officiels d'ouragan. Le **Comité des ouragans de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)** a retiré subséquemment **Fiona** de ses listes de rotation des noms de cyclone tropical dans l'Atlantique.

Historiquement, dans le cas d'une tempête particulièrement dommageable et mortelle, son nom est retiré et un nom de rechange commençant par la même lettre est sélectionné. La décision de retirer un nom lors d'une saison donnée est prise à la séance annuelle du **Comité des ouragans de l'OMM** au printemps de l'année suivante.

Jeu-concours n°8 du SIP

Toutes les réponses correctes reçues dans les deux semaines qui suivent la date de publication du bulletin d'information feront l'objet d'un tirage au sort. Deux noms seront tirés au sort et chaque gagnant recevra une polaire à capuche portant le logo du **SIP**.

Les tailles suivantes sont offertes : petit, moyen, grand et très grand.

Tous les membres du personnel des centres régionaux d'éducation, du CSAP et du NSCC ont le droit de participer au **jeu-concours du SIP**.

Veillez envoyer vos réponses par courriel à : mail@sip.ca.

Vrai ou faux...?

- 1** De manière générale, un Rapport d'incident devrait être soumis si un membre du personnel croit qu'un élève devrait être vu par un professionnel de la santé.
- 2** Il faut aviser le **SIP** de toute interruption des services de gicleurs ou d'alarme qui dure plus de 72 heures.
- 3** Il n'est pas nécessaire d'enregistrer les noms de tous les élèves, membres du personnel et chaperons auprès du ministère canadien des Affaires étrangères lorsque vous voyagez dans le cadre d'une excursion scolaire.

Cela pourrait être à vous!



Disponible en **P, M, G, TG**

Gagnants du jeu-concours de l'hiver 2023 du SIP

Tina Knol – Nova Family of Schools – CCRCE

Novadawn Oulton – Windsor Elementary School – AVRCE

K-12 Safety

La formation en ligne pour vos employés vous est offerte gratuitement par le **SIP**.

Le School Insurance Program a le plaisir de poursuivre son partenariat avec le programme de **formation en ligne K-12 Safety**. Les cours **K-12 Safety** sont spécialement conçus pour les employés des écoles. Les cours de formation sont tous créés par des experts scolaires et sont disponibles sur tout appareil – ordinateurs, iPad et même téléphones intelligents – disposant d'un accès Internet.

Tous les centres d'éducation participants, le CSAP et le NSCC ont leur propre site de formation **K-12 Safety**. La formation **K-12 Safety** permet de suivre des formations en groupe ou dirigées par un instructeur et des formations individuelles en ligne. Les adhérents peuvent même télécharger leurs politiques et surveiller si elles sont observées. Les administrateurs pourront bénéficier de rapports périodiques en temps réel par école et même pour l'ensemble de l'organisation.

K-12 Safety continue de localiser bon nombre de ses cours et beaucoup de cours sont déjà prêts pour vous aujourd'hui! Il y a aussi des cours en français et d'autres sont en préparation. Nous sommes convaincus que ce sera une excellente ressource pour tous les employés des centres régionaux d'éducation, du CSAP et du NSCC. Vos élèves bénéficieront ainsi d'un environnement plus sûr.

Pour obtenir plus d'information ou pour communiquer avec le représentant **K-12 Safety** de votre centre d'éducation, du CSAP et du NSCC, veuillez contacter le **SIP** à mail@sip.ca afin de vous inscrire dans les plus brefs délais.



School **Insurance** Program



Centre de soutien de Vector Solutions

Le [centre de soutien](#) de **Vector Solutions** contient des articles utiles sur des questions fréquemment posées. Il propose également des tutoriels et des instructions écrites couvrant toutes les fonctionnalités disponibles dans Vector LMS. Si aucun article de soutien ne répond à vos questions, vous pouvez communiquer avec l'équipe du Service à la clientèle d'une des façons indiquées [ici](#).

MAINTENANT OFFERTE PAR LE SIP

guard.me

ASSURANCE MÉDICALE ET POUR LES EXCURSIONS SCOLAIRES

Une excursion scolaire est prévue et vous avez besoin d'une assurance médicale de voyage?

SIP s'associe à **guard.me** pour offrir une assurance médicale de voyage à nos écoles.

Les régimes d'assurance médicale de **guard.me** fournissent un remboursement complet, sans coassurance ni franchise, pour les consultations médicales et les hospitalisations pour obtenir des soins médicaux d'urgence, ainsi que pour les soins paramédicaux, les médicaments et les soins dentaires urgents (*des conditions générales s'appliquent).

1. Qui peut souscrire à l'assurance de **guard.me**?

guard.me est spécialement conçu pour répondre aux besoins d'assurance voyage pour les excursions scolaires. Les personnes admissibles comprennent :

- Élèves • Enseignants • Bénévoles/chaperons
- Personnel enseignant et administratif de l'école

La couverture est offerte aux personnes de moins de 65 ans à la date du début de l'excursion.

2. Comment les écoles peuvent-elles prévoir la couverture?

Allez à <https://sip.ca/fr/> et sélectionnez **Enseignants et Personnel**, choisissez **Excursions**, puis cliquez sur **Assurance d'excursions** et examinez les couvertures offertes suivantes :

guard.me Canada – pour une assurance voyage d'urgence pour les excursions scolaires au Canada (à l'extérieur de votre province d'origine).

guard.me International B – pour les excursions scolaires à l'extérieur du Canada, pour une assurance médicale d'urgence.

guard.me International A – une couverture plus complète (une assurance médicale d'urgence et une assurance annulation de voyage) pour les excursions scolaires à l'extérieur du Canada. Veuillez noter que cette couverture doit être souscrite dans les (7) jours suivant l'achat du billet d'avion. Veuillez également noter qu'une police **International A de guard.me** ne peut pas être annulée et que la prime **n'est pas remboursable**.

Demandez votre couverture en communiquant avec **guard.me :**

1. Écrivez à **guard.me**, à l'adresse partnerservices@guard.me. Identifiez-vous en tant que représentant d'une école et précisez votre affiliation au School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse. Indiquez la police préférée.
2. L'équipe des relations avec les partenaires et des services aux partenaires (RPSP) de **guard.me** établira l'accès au portail pour des souscriptions sécurisées.
3. L'équipe des RPSP de **guard.me** fournira le formulaire de souscription afin qu'il soit rempli et retourné au moyen du portail sécurisé. Veuillez remplir tous les champs obligatoires sur le formulaire de souscription. Notez que le nom de l'école est **obligatoire** pour la facturation.
4. **guard.me** enverra une confirmation et des cartes d'accès santé en format PDF par le portail à des fins de révision lorsque les polices auront été émises.
5. **guard.me** émettra la facture de la police et avisera le bureau du SIP. Le SIP facturera directement la prime d'assurance à l'école.

3. Connaître le coût avant de prévoir la couverture.

Un devis peut être obtenu à des fins d'analyse avant de confirmer la couverture. Écrivez à partnerservices@guard.me en indiquant la police qui vous intéresse ainsi que les dates auxquelles la couverture sera utilisée. Identifiez-vous comme un représentant de l'école et indiquez que vous êtes affilié au SIP. **guard.me** répondra avec un devis détaillé de la prime de la police.

Si vous avez des questions concernant les détails de la police d'assurance, veuillez écrire à la représentante de **guard.me** au SIP à l'adresse megan@guard.me.

Excursions scolaires

Ce qu'il faut savoir...avant de partir.

Avez-vous une question à poser au **SIP** au sujet d'une **excursion scolaire**?

Nous recevons des questions au sujet d'excursions scolaires allant d'excursions à la bibliothèque à des voyages en Europe. Notre site Web est maintenant doté d'une fonction qui vous permettra de nous parler de votre excursion et de nous poser toute question que vous pourriez avoir. Suivez ces étapes simples pour soumettre votre demande de renseignements :

- 1 Visitez le site sip.ca.
- 2 Sélectionnez **Enseignants & Personnel**...et connectez-vous (nom d'utilisateur : **sip**, mot de passe : **student**).
- 3 Cliquez sur l'onglet **Excursions**.

Remplissez le formulaire et soumettez-le au personnel du SIP; nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. N'oubliez pas de soumettre votre itinéraire pour **toutes les excursions** à l'extérieur du Canada.

Accords et renonciations

Ce qu'il faut faire... et ne pas faire.

Votre école se voit demander de signer des renonciations, des contrats de non-responsabilité, des accords de groupe, des conventions d'indemnisation et des formulaires d'autorisation. **Que devez-vous faire?**

Voici un tableau de référence rapide pour vous aider :

Activité	Mesure à prendre
Entreprise offrant des activités pour les élèves	Ne pas signer
Excursions scolaires ou activités sportives	Ne pas signer
Location de locaux	Envoyer le contrat au centre d'éducation, au CSAP, au NSCC ou au SIP
Location de matériel	Envoyer une copie du contrat au centre d'éducation, au CSAP, au NSCC ou au SIP
Accords de groupe	Ne pas signer
Vous n'êtes pas sûr	Envoyer le document au SIP et nous vous aiderons

Ne signez pas de document à moins d'avoir l'autorisation de votre centre d'éducation, du CSAP ou du NSCC de signer un contrat légal en son nom.

Pour de plus amples renseignements, consultez le **RiskWrite** intitulé « Signer ou non » à sip.ca, sous **Gestion des risques, Conseils, Contrats**.

Membres du personnel



Bruce Macdonald BBA CIP
Directeur général

bruce.macdonald@sip.ca

Bureau 902-480-2173

Cellulaire 902-499-9890

Bruce planifie, organise, gère et évalue les opérations du **SIP** conformément aux objectifs établis par les membres du conseil d'administration.



Lee-Anne Dauphinee CIP CRM
Gestionnaire des risques

lee-anne.dauphinee@sip.ca

Bureau 902-480-2171

Cellulaire 902-452-6173

Lee-Anne assure la gestion des risques, la limitation des pertes et le service d'achat et de renouvellement d'assurance aux souscripteurs du **SIP**.



Cindy Norrad CPA CGA CRM
Contrôleuse

cindy.norrad@sip.ca

Bureau 902-480-2177

Cellulaire 902-499-0426

Cindy gère les finances du **SIP**, rend compte au conseil d'administration et s'occupe de l'approvisionnement.



Meagan Spicer
Administratrice des réclamations

meagan.spicer@sip.ca

Bureau 902-480-2170

Cellulaire 902-430-9781

Meagan s'occupe des réclamations et du programme d'assurance-accidents pour élèves, elle répond aux demandes d'attestation d'assurance et fournit également un soutien administratif au personnel de bureau.



School Insurance Program

Urgences
24 h sur 24/7 jours sur 7
902-448-2840

www.sip.ca



Rebekah Tingley CRM CIP
Analyste de la gestion des risques
et des assurances

rebekah.tingley@sip.ca

Bureau 902-480-2172

Cellulaire 902-830-2178

Rebekah apporte une assistance à la gestionnaire des risques et répond aux questions concernant les excursions et les activités scolaires.



Valencia Forrest
Administratrice des réclamations

valencia.forrest@sip.ca

Bureau 902-480-2174

Cellulaire 902-229-3262

Valencia s'occupe des réclamations et du programme d'assurance-accidents pour élèves, elle répond aux demandes d'attestation d'assurance et fournit également un soutien administratif au personnel de bureau.



Dawn Graves
Adjointe de direction

dawn.graves@sip.ca

Bureau 902-480-2178

Cellulaire 902-719-7008

Dawn fournit un soutien administratif au personnel de bureau et travaille en étroite collaboration avec le directeur général.



Coordonnées du bureau

Réception 902-480-2170

Sans frais 855-480-2170

Télécopieur 902-480-2179

Courriel mail@sip.ca

Park Place II

Bureau 100

238A, avenue Brownlow

Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 2B4

Conseil d'administration

Chris Grover

Présidente
Centre régional d'éducation
Strait

William Strubank

Vice-président
Nova Scotia Community College

Craig Crosby

Centre régional d'éducation
Tri-County

Tiffany Joudrey

Centre régional d'éducation
South Shore

Lewis MacDonald

Centre régional d'éducation
Cape Breton-Victoria

Pat Murphy

Centre régional d'éducation
Annapolis Valley

Meaghen Powell

Centre régional d'éducation
Halifax

Janine Saulnier

Conseil scolaire acadien provincial

Jessi Taggart

Centre régional d'éducation
Chignecto-Central

Légalités

Le School Insurance Program détient la propriété exclusive et le droit d'auteur de l'information publiée dans **RiskWrite** et la fournit à ses souscripteurs à titre confidentiel et privilégié. Elle ne doit pas être copiée, transmise ou autrement fournie à une tierce partie sans le consentement écrit du **SIP**.

Disponible en anglais à sip.ca.